

**COMMUNAUTÉS D'IMMIGRÉS
ET DYNAMIQUES INTERNES
ET EXTERNES DE L'INTÉGRATION :
LE RÔLE POTENTIEL DES IMMIGRÉS DANS
LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN**

Ce projet de recherche EuroMeSCo a été mené sous les auspices du :

Centre d'Études et de Recherches en Sciences Sociales (CERSS) Rabat, Maroc

Centre d'Études et de Recherches Internationales (CERI) Paris, France

Institut Français des Relations Internationales (IFRI) Paris, France

European Institute of the Mediterranean (IEMed) Barcelone, Espagne

Il a été rédigé par

Gemma Aubarell

Xavier Aragall

Mohamed-Ali Adraoui

Eva Østergaard

Jordi Moreras

Abdelhak Saaf



Contenu

Résumé	3
Introduction générale	4
Méthodologie de travail	5
Pourquoi communautés d'immigrés ?	5
Les cas sélectionnés	6
Les indicateurs choisis	6
Le transnationalisme comme méthodologie	7
Les perspectives ouvertes par les nouveaux instruments de la politique européenne de voisinage	8
La conférence Ministérielle euro-africaine sur la Migration et le Développement	8
Études de cas des pays d'accueil : la France et l'Espagne	
La France	10
La discrimination : les discriminations auxquelles sont confrontés les maghrébins	10
Les perceptions des immigrés maghrébins du pays d'origine, de la société d'accueil et de l'espace transméditerranéen.	12
La religiosité : quelle est la religiosité des migrants maghrébins ?	13
La mobilisation associative : transnationalisme et retour sur plusieurs années d'expérience associative	15
L'Espagne	17
La discrimination : un long processus d'implantation	17
Engagement transnational : envoi d'argent, co-développement et participation politique	19
Les perceptions sur la société d'origine et sur la société d'accueil	21
La religiosité : les pratiques religieuses	22
Conclusion	24
Étude du pays d'origine des émigrés : le Maroc	27
La discrimination : Une citoyenneté partielle ici et là-bas	27
La religiosité : entre le refus du droit à la différence et les risques des dérives	29
La mobilisation associative : des pratiques transnationales à promouvoir	31
Les perceptions	33
Conclusions finales et propositions : le rôle des communautés d'immigrés	37

Résumé

La généralisation (mondialisation) des mouvements migratoires humains, comme l'indique le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales des Nations Unies, l'émergence d'itinéraires qui rompent avec la dichotomie classique entre pays d'émigration et pays d'immigration, et la consolidation des communautés d'immigrés sur tous les continents obligent à modifier notre perception quant aux migrations en général. Si les mouvements migratoires dans les années 60 et 70 impliquaient pour de nombreux migrants une rupture avec le pays d'origine, la migration au moment de passer au XXI^e siècle se produit dans un contexte dans lequel la communication interindividuelle est plus facile et où la mobilité humaine est aussi plus grande. Ce processus d'ampleur mondiale englobe maintenant non seulement l'arrivée de personnes dans les sociétés riches, mais aussi la présence de communautés transnationales un peu partout dans le monde.

Comme il était identifié dans le rapport Barcelone Plus d'EuroMeSCo, la présence des communautés d'immigrants dans l'Union Européenne joue un rôle potentiel pour reformuler la citoyenneté nationale et reconsidérer les organes de décision, étant donné que les immigrants peuvent parfaitement devenir des acteurs significatifs pour la promotion de la démocratie et de la justice sociale. De ce point de vue, nous avons choisi la transnationalité comme élément permettant de mener à terme une analyse qui se caractérise par la complexité et le dynamisme des mouvements migratoires autour de la Méditerranée.

Étant donné que le rôle des communautés peut être analysé au travers des dynamiques de leurs pratiques et de leurs réseaux sociaux, économiques, civiques ou politiques, et qu'il peut aussi être étudié au travers de l'intensité au sein et parmi les différentes communautés d'immigrés et les différentes diasporas, ce programme de recherche vise à se centrer sur le rôle des communautés d'immigrés, aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine et tout particulièrement sur le rôle crucial que celles-ci pourront jouer dans les années à venir au sein du PEM.

Introduction générale

Au cours des dix dernières années de Partenariat euro-méditerranéen (PEM), la gestion des migrations a répondu à deux dynamiques distinctes : l'une qui correspondait à l'agenda des relations avec l'étranger et l'autre à celle de la politique intérieure.

En ce qui concerne la dimension extérieure, il y a eu certains engagements et certains consensus en termes de co-responsabilisation, du fait du besoin de gérer les migrations avec le Sud, dont le récent sommet euro-africain qui s'est tenu à Rabat en est d'ailleurs un exemple.

Parallèlement, il est surprenant qu'il n'y ait pas eu de consensus au niveau de la gestion interne ; il devrait s'agir, en effet, d'une vision conjointe de l'intégration de l'immigration, malgré le notable impact sur le Partenariat euro-méditerranéen en tant que partie importante de la gestion ordonnée des flux migratoires, et du fait que la composante méditerranéenne de l'immigration patente au sein de l'UE donne à son intégration une dimension qui dépasse la logique des politiques d'intérieur.

Il y a bien entendu une tension entre les deux dynamiques actuelles qui suggèrent qu'il devrait y avoir un certain équilibre dans la gestion et que celui-ci pourrait comporter les points suivants :

- L'immigration devrait faire partie de l'agenda des affaires étrangères ;
- Les thèmes de sécurité sont en jeu dans le contrôle de l'immigration ;
- Le défi important pour l'UE est l'engagement aux côtés d'une réalité multiculturelle et l'intégration de communautés d'immigrés installés, tout particulièrement à la lumière du processus de communautarisation en cours et du passage du troisième au premier pilier.

Face à ce scénario, nous pensons que les spécificités du système migratoire euro-méditerranéen sont l'occasion d'envisager si une bonne intégration dans la société d'accueil peut améliorer les relations extérieures entre pays émetteurs et pays récepteurs. Dans cette relation, nous considérons que les communautés d'immigrés jouent un rôle-clé, dans la mesure où nous observons les communautés comme constituant une immigration organisée en réseaux sociaux, économiques, civiques ou politiques ayant une incidence aussi bien dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil.

En outre, comme le montre l'étude EuroMeSCo, Barcelona Plus, la présence de communautés d'immigrés en Europe mène à une redéfinition des concepts de base de citoyenneté, d'identité et de démocratie, et elle indique aussi le rôle que les migrations jouent dans la complémentarité et la solidarité démographique entre le Nord et le Sud, tout en minimisant les perceptions de menace.

Vues de cette manière, les communautés apparaissent comme des outils utiles pour les relations extérieures entre les pays du PEM. Par ailleurs, il faut se poser la question de savoir si elles sont bien situées (si on les prend en considération) pour participer et s'approprier le projet du partenariat.

C'est pour ces raisons que nous partons de la base que plus l'intégration est grande, c'est-à-dire plus l'immigration organisée est reconnue, plus le potentiel de participation de ses membres comme acteurs dans le partenariat euro-méditerranéen est grand lui aussi.

Pour travailler avec cette prémisse, nous analysons une communauté d'émigrés déterminée, la communauté marocaine installée dans deux pays différents, la France et l'Espagne. Dans les deux cas, nous analysons quatre indicateurs qui nous permettent d'observer le degré d'intégration, les points forts et les points faibles de chaque indicateur, ainsi que les aspects qui ont un plus grand potentiel pour notre travail : plus la reconnaissance de l'immigration est grande, plus la capacité de celle-ci à agir comme acteur dans les objectifs du PEM l'est aussi.

Dans cette analyse, nous aurons toujours bien présentes à l'esprit les dynamiques transnationales de ces communautés dans la mesure où le rapport EuroMeSCo a identifié cet aspect comme étant l'un des points centraux de cette perspective. Par ailleurs, nous tiendrons aussi compte de son rôle potentiel pour reformuler la citoyenneté nationale et reconsidérer les organes de décision, étant donné que les immigrés peuvent parfaitement devenir des acteurs significatifs pour la promotion de la démocratie et de la justice sociale. De ce point de vue, nous avons choisi la transnationalité comme élément permettant

de mener à terme une analyse qui se caractérise par la complexité et le dynamisme des mouvements migratoires autour de la Méditerranée.

Enfin, ce rapport veut formuler des propositions opérationnelles à partir des instruments du partenariat tels que les accords d'association ou le plan de travail quinquennal approuvé au cours du dernier Sommet euro-méditerranéen à l'occasion du Xe Anniversaire du Partenariat euro-méditerranéen ainsi que l'incidence qu'aura l'articulation du PEM et de la politique européenne de voisinage (PEV) avec les instruments qui sont en cours de développement dans le cadre de cette politique.

Pour la coordination de ce rapport, trois réunions de travail ont été réalisées. La première, au mois de mars, avec pour objectif, la création du groupe de recherche composé de trois équipes, une pour l'Espagne, une pour la France et une pour le Maroc, ainsi que l'identification et l'exploration des questions à développer ainsi que la sélection des cas (pays et communautés).

Lors de la seconde rencontre réalisée à l'occasion de la deuxième réunion préparatoire de la Conférence annuelle d'EuroMeSCo de 2006 au mois d'avril à Paris, les principaux aspects de la recherche ont été analysés tout comme la démarche de la recherche avec les participants de l'atelier « Les migrants et leurs communautés en tant qu'acteurs du Partenariat euro-méditerranéen ».

Une réunion finale a été organisée en juin à Barcelone, afin de compiler les trois rapports, et d'en tirer les principales conclusions.

L'équipe espagnole s'est réunie à deux reprises, avec des représentants des associations marocaines en Espagne, à Barcelone puis à Madrid, lors du « Débat transnational sur l'immigration marocaine » organisé par le collectif Almondara qui réunit les communautés marocaines de divers pays de l'Union Européenne.

Parallèlement, une autre rencontre s'est tenue, avec des associations marocaines à l'occasion du « Séminaire sous régional ; société civile, droits de l'homme et démocratie », à Meknès, organisée par le Forum démocratique Marocain et EuroMeSCo. Lors de ce séminaire, le projet ainsi que ses premiers résultats ont été présentés et débattus durant la séance de travail sur les droits des migrants.

La généralisation (mondialisation) des mouvements migratoires humains, comme l'indique le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales des Nations Unies, l'émergence d'itinéraires qui rompent avec la dichotomie classique entre pays d'émigration et pays d'immigration, et la consolidation des communautés d'immigrés sur tous les continents, obligent à modifier notre perception quant aux migrations en général. Si les mouvements migratoires dans les années 60 et 70 impliquaient pour de nombreux migrants une rupture avec le pays d'origine, la migration au début du XXIe siècle s'effectue dans un contexte dans lequel la communication interindividuelle est plus facile et où la mobilité humaine est également plus importante. Ce processus d'ampleur mondiale englobe maintenant non seulement l'arrivée de personnes dans les sociétés riches, mais aussi la présence de communautés transnationales un peu partout dans le monde, de même que de nouveaux styles de vie émergeant dans et autour des villes frontières.

Étant donné que le rôle des communautés peut être analysé par le biais des dynamiques de leurs pratiques et de leurs réseaux sociaux, économiques, civiques ou politiques, ce programme de recherche vise à se centrer sur le rôle des communautés d'immigrés, aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine, et tout particulièrement sur le rôle crucial que celles-ci pourront jouer dans les années à venir au sein du PEM.

Il existe cependant un thème où les intérêts des gouvernements du Sud et ceux du Nord convergent. Ce thème est en rapport avec l'intégration dans les sociétés d'accueil, c'est-à-dire avec le traitement correct des nationaux des pays tiers. Mis en avant à Tampere, de même que dans le programme de La Haye, ainsi que dans le plan de travail quinquennal mentionné ci-dessus, le principe de non discrimination est considéré comme ayant une importance centrale pour les politiques d'immigration au niveau de l'Union Européenne. Des mesures telles que l'accès à la citoyenneté des pays d'accueil et la gestion de la diversité culturelle jouent un rôle-clé dans la promotion du statut de l'immigré, encouragent

Méthodologie de travail

Pourquoi communautés d'immigrés ?

le dialogue et le respect entre les cultures et les religions et participent à la lutte contre la xénophobie et l'intolérance. Dans ce contexte, la crise introduite par les caricatures du prophète Mahomet a à nouveau confirmé l'existence de perceptions négatives vis-à-vis de l'autre (nous avons assisté à des manifestations de xénophobie), et elle a montré que les communautés d'immigrés peuvent émerger et jouer un rôle actif dans ce domaine.

Les cas sélectionnés

Nous avons choisi de mener une étude largement comparative afin d'en tirer le maximum d'enseignements, mais aussi transversale pour ne pas succomber aux facilités des méthodes monographiques. Par ailleurs, nous avons cru bon et opportun de concentrer nos efforts de recherche, dans une large mesure, sur le cas de l'immigration marocaine en France et en Espagne, et ceci pour au moins trois raisons.

Effectivement, s'intéresser dans une démarche comparative et transversale, à trois pays distincts bien que proches en matière de vision des phénomènes migratoires est censé nous permettre de maximiser l'étendue du champ théorique et pratique en mettant en exergue d'un côté les acquis, de l'autre les défis, qui caractérisent chacune de ces sociétés.

Dans le cas français, nous avons à faire à une société marquée historiquement par l'immigration maghrébine et ce depuis le début du XXe siècle. Mettons en évidence l'influence musulmane et africaine de l'histoire française depuis deux siècles et demi, et plus précisément de son histoire coloniale. À ce titre, si la présence nord-africaine dans l'hexagone se compte en millions de personnes, il semblerait que le débat sur l'immigration¹, bien qu'il fasse encore l'actualité² de manière fréquente, ait depuis assez longtemps cédé la place à une interrogation publique collective sur l'intégration des enfants des primo migrants venus du Maroc, d'Algérie et de Tunisie. Parallèlement, la période considérée ici étant beaucoup plus longue que celle de l'immigration en Espagne, il apparaît utile de voir dans le cas français l'illustration d'une immigration largement maîtrisée aujourd'hui et dont la portée actuelle relève beaucoup plus de la manière d'agir envers les générations issues de ses vagues que de l'organisation pratique des flux migratoires à proprement parler.

Dans l'exemple espagnol, et à un tout autre niveau, la communauté marocaine est, selon nous, la plus nombreuse et elle présente un modèle d'implantation territoriale plus réussi, du fait de son ancienneté en tant que groupe d'immigrés. Dans la perception sociale de l'immigration, l'image du Marocain s'est maintenue pendant très longtemps comme le stéréotype de l'immigré. Cette perception s'est modifiée face au changement du profil de l'immigration en Espagne depuis le début de l'an 2000, avec l'arrivée d'autres communautés, particulièrement latino-américaines et d'Europe de l'est.

En Espagne, la communauté marocaine se situe parmi celles qui présentent les indicateurs d'implantation les plus évidents. On continue cependant à élaborer des discours qui mettent en doute son intégration dans la société espagnole. En dépit du fait que l'on puisse clairement indiquer son intégration substantielle, il continue à y avoir autour de cette communauté une perception critique quant à sa volonté et/ou sa capacité à s'adapter à la société espagnole. La base de cet argument réside dans un discours qui a été répété au cours de ces dernières années en Espagne, selon lequel il serait possible d'établir une distinction entre les communautés migrantes en fonction de leur degré d'« intégrabilité ».

Enfin, l'étude de la situation et des attentes marocaines est grandement utile car ce pays nous donne l'illustration d'un État et d'une société d'émigration qui désirent entretenir des liens étroits avec les « résidents Marocains à l'étranger »³, profitant de l'opportunité de leur présence dans de nombreux pays européens (France, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Suède, etc.) pour développer une véritable « diplomatie communautaire » axée sur le renforcement des relations entre mère patrie et « enfants » nés et/ou vivant à l'étranger.

Les indicateurs choisis

La décision de porter notre attention sur quatre types de sujets sensés nous éclairer sur la réalité ainsi que sur l'imaginaire des immigrés et de leurs familles (comme nous l'avons mentionné plus haut) relève d'une logique transversale. Elle doit donc nous pousser à amener les politiques sur de nouvelles voies de réflexion concernant les différents traitements nationaux des phénomènes migratoires et des problématiques d'intégration (religieuse, sociale, politique, économique, etc.) qu'ils ne manquent que rarement de susciter au sein des sociétés d'accueil.

A la lumière de ces constats, il nous a paru important d'insister sur les éléments suivants. Le premier est censé nous fournir les impressions et les outils conceptuels afin de mesurer et de cerner le défi majeur que les migrants ne manquent pas de mentionner dans toute enquête, à savoir celui des discriminations à leur encontre. Il s'agit là sans doute du point d'achoppement le plus difficile à étudier dans la mesure où, à la fois subjectif et objectif, selon que l'on est immigré ou citoyen de souche, il est le sujet qui compromet le plus l'intégration actuelle et à venir de ces personnes, déjà largement citoyennes ou amenées à le devenir.

La discrimination demeure un indicateur privilégié quant à l'intégration étant donné qu'elle renvoie à trois éléments-clés pour le Partenariat euro-méditerranéen : les possibilités de mobilité socio-économique, les aspects liés aux thèmes générationnels (deuxième et troisième générations) et enfin, elle constitue un bon indicateur de l'exercice d'une citoyenneté active.

Un autre sujet qu'on peut mettre en corrélation avec ce dernier est celui de la religiosité de ces personnes. Sujet ô combien complexe et délicat en raison des frustrations réelles des immigrés quant à leur appartenance confessionnelle la plus fréquemment constatée (l'Islam), elle n'en demeure pas moins source de fierté identitaire et de fondement mobilisateur pour bien des gens qui entendent développer une citoyenneté faite à base de mobilisation du référent religieux et non plus ethnique ou social.

La religiosité est une variable substantielle dans le processus euro-méditerranéen du fait que l'Islam et la diversité culturelle sont étroitement liés au dialogue interculturel.

Ensuite, la mobilisation associative est supposée nous éclairer sur l'état d'avancement des communautés immigrées dans leur processus et leur dynamique d'institutionnalisation locale. Généralement, la nature de l'interaction avec la société civile mais aussi avec l'État du pays d'accueil est largement conditionnée par les ressources (culturelles, financières, symboliques, etc.) et le projet des représentants de ces communautés immigrées.

Cet indicateur nous renseigne sur le potentiel des immigrés sur des aspects clés du Partenariat euro-méditerranéen : les réformes politiques, l'expansion et le développement de la démocratie ainsi que la mise en œuvre progressive d'une citoyenneté politique et de droits dans les sociétés d'accueil.

La perspective transnationale revêt un caractère spécial lorsque l'on aborde un point de vue qui analyse les types ainsi que les degrés de liens que les immigrés entretiennent avec leur société d'origine. Ces liens facilitent en effet les échanges culturels, politiques et économiques à travers les frontières, et ils consolident les rapports entre le pays d'origine et les communautés installées dans divers pays d'accueil. Ce point de vue est particulièrement intéressant car il introduit un changement dans l'analyse de l'incorporation des communautés d'immigrés dans la société d'accueil et se centre sur l'une des dynamiques qui déplace la logique de l'Etat nation (souveraineté et citoyenneté). En effet, participer à la vie quotidienne de deux ou de plus de nations représente un défi pour les politiques migratoires qui conçoivent les migrations comme un trajet unique et dans un seul sens. Parallèlement, ces pratiques ouvrent un intéressant éventail de possibilités pour les pays émetteurs du fait du rôle économique et même politique que peuvent jouer les émigrés et les diasporas.

Dans le cas qui nous intéresse, la dimension transnationale des immigrés et celle de la perception de l'espace euro-méditerranéen sont sans doute les plus riches en enseignements en ce qui concerne un éventuel projet de migrants dans ce cadre (voire un aspect dynamique pour les vellétés de promotion individuelle et collective des migrants). Même si le phénomène est encore relativement limité pour le moment, à l'heure où semblent se redéfinir les règles de fonctionnement au sein de cet espace, règles impulsées par de nouvelles opportunités de co-développement, notamment pour certains pays de la rive sud de la Méditerranée, il y a fort à parier, après l'observation empirique de certaines dynamiques locales (commerciales, culturelles, etc.) à l'œuvre depuis quelques années, que ces tendances vont se confirmer et même s'amplifier dans un avenir proche.

Nous pensons que le co-développement implique le fait de considérer que le développement a une incidence sur l'émigration et que, parallèlement, il tient compte des effets positifs pour le développement qui suppose la mobilité elle-même et ce, du point de vue du bénéfice mutuel. Pour que cela soit effectif, il semble nécessaire que toute stratégie de co-

Le transnationalisme comme méthodologie

1 Ce thème semble d'ailleurs resurgir de manière cyclique dans le débat public et politique français, curieusement en période électorale ou pré électorale.

2 L'un des derniers avatars de cet état de fait est sans nul doute à mettre à l'actif de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, probable futur candidat à l'élection présidentielle de 2007, qui n'hésite guère à se positionner en tant qu'inspirateur d'un nouveau modèle d'immigration pour la société française. Ce dernier serait sensé obéir au principe d'un libre choix de la part de la France (« l'immigration choisie ») au détriment de la passivité supposée caractériser les politiques nationales depuis des années (« l'immigration subie »).

3 Marocains et Turcs sont en effet les deux principales communautés immigrées représentées en Europe. La création prochaine d'un Conseil pour les Marocains de l'Étranger est un signe supplémentaire adressé aux Marocains et aux personnes issues de l'émigration marocaine.

développement envisage trois acteurs : le pays d'origine, le pays d'accueil et le migrant lui-même. Il s'agit d'une idée selon laquelle envisager le développement depuis son versant humain et non seulement économique oblige à prendre en compte dans chaque projet l'incidence réelle de celui-ci pour la population impliquée.

Selon ce point de vue, nous insistons sur le fait que le co-développement, dans une perspective transnationale, implique la reconnaissance du fait que le migrant agit comme agent de la coopération internationale et mène à la réflexion sur l'un des aspects clés de la mobilité des personnes dans l'espace euro-méditerranéen, l'intervention en tant que citoyen du pays d'origine et du pays de destination.

Les perspectives ouvertes par les nouveaux instruments de la politique européenne de voisinage

La politique européenne de voisinage introduit un nouveau cadre qui examine les relations avec les voisins de l'Est et du Sud, ainsi que le rôle de l'Europe dans les zones de proximité immédiate telles que la Méditerranée. Ainsi, elle recommande que l'Union Européenne mette en œuvre des mécanismes pour faciliter la circulation des nationaux de pays tiers bordant ces zones, tout particulièrement de ceux qui participent aux programmes ou aux activités de l'UE. Cela entraîne la révision des politiques de visas afin de permettre une plus grande mobilité des personnes vivant au sein de l'UE et des pays partenaires tels qu'ils sont définis dans le Partenariat euro-méditerranéen. Le rapport indique aussi que cela devrait être soutenu par des mesures pour le renforcement de l'intégration des résidents venant de pays tiers, en mettant tout particulièrement l'accent sur les personnes des pays voisins vivant légalement sur le territoire de l'Union Européenne.

Il est par conséquent pertinent de savoir si cela pourrait être l'occasion de méditerraniser l'agenda politique et d'offrir une stimulation concrète pour la mise en œuvre des politiques migratoires. Mais le point important consiste à analyser ce que la politique européenne de voisinage ajoute au Partenariat euro-méditerranéen dans le domaine des migrations. Dans cette politique, les migrations font partie du chapitre du développement et, pour aller au-delà des conditions positives, l'engagement mutuel dans la gestion des migrations est introduit. Il y a aussi une approche ad hoc de la gestion des migrations sur la base de la différenciation et des principes de progressivité, c'est-à-dire l'augmentation des aides à mesure que les dépenses de gestion des migrations augmentent.

L'aspect principal à prendre en compte concerne le fait de savoir si la politique européenne de voisinage donne un nouveau sens et oblige à reformuler le Partenariat euro-méditerranéen du fait qu'il y existe une émergence de nouveaux modèles d'interdépendance entre des pays de l'UE et des pays de la région MENA. D'un côté, on peut affirmer que les migrations constituent maintenant le noyau dur de toute collaboration ou partenariat entre le Nord et le Sud alors même que, comme il a été mentionné dans cet article, le développement a été sous-évalué et remplacé par la prévalence croissante des problèmes de sécurité. Le modèle d'interdépendance implique que le Nord ait besoin du Sud et vice versa. Certains acteurs ont maintenant acquis une importance remarquable (ils se sont renforcés), et le Sud peut maintenant mettre en place un agenda proactif afin de résoudre ses priorités.

D'autre part, le plan de travail quinquennal, approuvé à l'occasion du Sommet euro-méditerranéen de Barcelone considère que, sur le thème des migrations, le Partenariat euro-méditerranéen renforce la coopération dans certains domaines, ce qui pourrait aider à promouvoir une approche complète et intégrée. L'un de ces aspects est la promotion de schémas visant à offrir des canaux plus sûrs, plus simples et moins coûteux pour le transfert efficace des envois d'argent des immigrés, encourageant aussi des contacts actifs avec les communautés expatriées pour maintenir leur participation dans le processus de développement de leur pays d'origine. Cela ouvre un champ de recherche pour analyser jusqu'à quel point les flux financiers entre les communautés ont une incidence sur le lien migration développement.

La conférence Ministérielle euro-africaine sur la Migration et le Développement

La conférence euro-africaine doit se traduire par l'adoption de mesures concrètes à court et moyen terme le long des routes migratoires. A l'issue de cette conférence nous espérons la création de nouveaux instruments qui pourront compléter ceux du PEM car ils auront comme objectif d'instaurer une nouvelle coopération entre l'Afrique et l'Europe visant à la mise en œuvre rapide d'initiatives concrètes dans le domaine de la politique migratoire et du développement. Cela permettrait d'optimiser les bénéfices et de réduire les risques pour toutes les parties concernées, en particulier pour les émigrants.

Le plan d'action pris en considération et qui doit être développé doit être une réponse globale et urgente à la problématique migratoire entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe, sur la base d'un partenariat entre pays d'origine, de transit et de destination. Il va aborder, entre autre, le renforcement des capacités des pays d'origine et de transit pour gérer les flux migratoires, la mise en oeuvre d'une politique active d'intégration et de lutte contre l'exclusion des populations de migrants et des diasporas en tant que facteur de développement, de modernisation et d'innovation dans les sociétés d'origine.

La France

Christophe Bertossi
Mohamed-Ali Adraoui

Institut français des relations
internationales (IFRI)

Introduction

Régulièrement citée comme une immigration problématique pour la société française, les maghrébins de l'hexagone et leur intégration à cette société constituent un sujet de réflexion dense et complexe pour les décideurs, chercheurs et faiseurs d'opinion qui s'interrogent sur la tournure à donner aux différentes politiques publiques les concernant (politiques urbaine, de l'immigration, de l'intégration...).

Parce que les migrations originaires du Nord de l'Afrique et la présence d'un nouveau type de citoyens sur le sol français qui en découle interpellent de manière croissante les médias français et les voix du débat public⁴, il est plus que jamais nécessaire, et même salutaire, de se livrer à une analyse détaillée des dynamiques plurielles qui traversent et qui touchent, selon des degrés divers et des modalités disparates, celles et ceux que l'on nomme les Français issus de l'immigration maghrébine.

La France se caractérisant par un certain nombre de traits tels que, la présence de la première communauté musulmane d'Europe, la primauté politique du principe de laïcité de la législation et de la juridiction, ainsi que les difficultés pour de nombreux concitoyens Français à accéder à une citoyenneté totale, il est donc opportun d'adopter une approche plurielle qui privilégie certains thèmes susceptibles d'enrichir notre réflexion sur le rôle des groupes de migrants venus du Maghreb dans la structuration et la dynamisation de l'espace d'échanges euro méditerranéen. Pour ce faire, nous avons choisi de nous attarder sur la perception de la transnationalité et du cadre euro méditerranéen au sein de ses communautés, afin d'en tirer les leçons nécessaires et de déduire les propositions pouvant influencer un nouvel agenda concernant la politique de voisinage européenne quant à ses relations avec la rive sud de la mare nostrum.

C'est dans cette optique que nous avons opté pour un examen macro sociologique et macro politique de la situation des maghrébins de France. Au delà de leur rapport avec la religion et au vu des discriminations auxquelles nombre d'entre eux sont obligés de faire face, nous avons jugé essentiel de compléter notre panorama social par une évocation de réalités plus locales, en premier lieu, l'importance de la vie associative chez beaucoup de groupes de migrants et de leurs descendants, dans la mesure où cette dimension nous fournit un indice de choix quant aux réelles vellétés d'intégration citoyenne des immigrés d'une part, mais également et surtout, de leurs enfants.

La discrimination : les discriminations auxquelles sont confrontés les maghrébins

De la juste interprétation du fait discriminatoire à l'encontre des maghrébins en France

Comme a raison de le noter Jean-Paul Fitoussi, le problème des inégalités économiques et sociales en France, ainsi que les phénomènes de ségrégation urbaine et territoriale qui touchent un certain nombre de population vivant dans des espaces périurbains en marge symbolique mais également effective des villes françaises, est d'abord à relier au chômage de masse qui caractérise la société hexagonale depuis plus de trois décennies. En d'autres termes, si l'on a trop souvent l'impression que les discriminations touchent quasi exclusivement les immigrés originaires d'Afrique du Nord, c'est en raison de la juxtaposition, sur la carte du chômage et des ghettos sociaux, de la localisation géographique des populations issues de l'immigration nord africaine. Elles ont trouvé, au temps des années de croissance et de plein emploi, du travail dans des secteurs ayant depuis subi de plein fouet les effets de restructurations économiques et industrielles, le plus souvent synonymes de déqualification, de déclassement social et de perte durable, voire définitive, de leur employabilité, alors que leur vulnérabilité augmente, quant à elle, toujours.

Toutefois, il convient de compléter ce constat par des phénomènes d'amplification de ces discriminations qui, trouvant leur explication dans la stigmatisation de ces populations supposées inintégrables, allogènes sur bien des plans (Islam par essence obscurantiste, culture archaïque, traditionalisme excessif rendant la coexistence avec le reste de la société problématique...) et trop distantes (concentration de ces populations dans certains quartiers)⁵, s'ajoutent aux difficultés économiques et sociales objectives des immigrés et de leur famille.

Ainsi, se mélangent pour le malheur des maghrébins, un certain nombre de facteurs qui rendent leur situation objective plus difficile que celle des autres composantes de la diversité nationale⁶ :

« La domination s'appuie sur un processus particulier : la stigmatisation, qui s'accompagne à la dénégation des particularités individuelles au profit d'un stéréotype collectif (...) La stigmatisation est un processus d'attribution visant à discréditer une personne ou un groupe de personnes »⁷.

4 Dans le courant de l'année dernière, à titre d'exemple, nombre de personnalités se sont, avec plus ou moins de réussite, essayées à une interprétation ethnique, voire confessionnelle, d'événements d'importance qui ont secoué la société française tels que les émeutes urbaines dans certaines banlieues du pays, ou, l'enlèvement d'otages qui étaient des journalistes français en Irak.

5 C'est d'ailleurs là une des raisons de l'apparition dans le débat public de la peur du communautarisme ces dernières années, axé autour de la crainte inspirée par la constitution de groupes sociaux vivant dans un état de rupture avec le reste de l'environnement social, cette rupture réelle ou fantasmée étant sensée liée au désir de ces populations de recréer pour leur bénéfice un espace d'homogénéité religieuse, culturelle et sociale, véritable reproduction des sociétés maghrébines (mosquée, commerces orientaux, modes vestimentaires, codes sociaux...).

6 De fait, là où il y a quelques années la figure principale de l'altérité était incarnée en France par l'image de l'immigré, on constate aujourd'hui le remplacement de celle-ci par l'image du musulman voire le plus souvent par celle de l'arabo-musulman.

7 Sociologie de l'intégration, Andrea Rea et Maryse Tripiier, Repères, 2003, p.80

Identité, discrimination et ethnicité

Souffrant du regard négatif du dominant (« le français blanc ») et du fait que son appartenance socio-ethnique devienne dans un tel contexte une « identité meurtrie », nous constatons qu'un changement de catégorie s'opère, faisant passer les immigrés maghrébins en tant que groupe social du statut d'entité de passage et donc de communauté immigrée à celui de minorité ethnique dont le type de relation avec l'environnement social devient marqué de manière croissante du sceau de la discrimination, de la méfiance et du bad link :

« En France, en effet, il existe un paradoxe : d'une part une injonction d'invisibilité des communautés immigrées, d'autre part une assignation permanente à l'altérité par le langage puisqu'on continue à parler d'immigration alors qu'on évoque des populations installées de longue date, voire souvent françaises et nées en France »⁸.

Dans le discours de certains leaders d'opinion tout comme dans une posture partagée par de nombreux acteurs (hommes politiques, décideurs...), cette association de craintes va même jusqu'à ériger la communauté maghrébine comme l'archétype des « nouvelles classes dangereuses » à contrer, ou tout du moins, à surveiller dans la France contemporaine.

Les instances de discrimination

A l'école, sur le marché de l'emploi, pour trouver un logement, pour ce qui est de l'accès à certains loisirs (discothèques...), en ce qui concerne l'islamophobie ou dans les relations avec la police, force est de constater qu'il est quasiment impossible de nier l'existence de discriminations sévères à l'encontre des personnes d'origine maghrébine et ce, sans compter les phénomènes de racisme plus subjectifs (racisme populaire, invectives, insultes...). C'est d'ailleurs là une des explications pour la constitution d'une culture des banlieues en France qui regroupe presque la totalité des handicaps sociaux observables à l'heure actuelle dans notre pays.

A l'école d'une part, sans aller jusqu'à une ségrégation organisée, on ne peut qu'accréditer à la thèse d'une école française à plusieurs vitesses dans le cadre de laquelle se développe un enseignement de médiocre qualité pour les enfants issus de quartiers ghettos touchés par le chômage, la crise identitaire et la remise en cause du primat de l'allégeance républicaine.

Cet état de fait expliquant en grande partie l'investissement dans des filières d'études courtes permettant théoriquement un accès plus rapide et plus facile au marché du travail, on comprend mieux pourquoi il est fondé de parler d'une « spirale des discriminations »⁹, les employeurs rechignant à recruter des personnes susceptibles de ne pas convenir à leur clientèle ou supposées être dotées de défauts rendant impossible le bon exercice de la fonction envisagée (manque de sérieux, mauvaise adresse, rapport problématique à l'autorité...). Le chômage et les carrières peu qualifiées nourrissant des sentiments subjectifs de frustration mais également des phénomènes objectifs de ghettoïsation, il s'en suit un complexe de l'enfermement pouvant passer pour du communautarisme vu de l'extérieur. L'ensemble de ces considérations nous fournit, dès lors, une grille explicative des faits discriminatoires liés aux relations avec la police, au cloisonnement géographique et à l'image rendue par les habitants des banlieues (surtout s'ils sont d'origine immigrée, en général, et maghrébine, en particulier) au reste des concitoyens.

Le dispositif français de lutte contre ces discriminations doit continuer à s'adapter

Longtemps, la République française a tenu pour acquise l'efficacité pratique de dispositifs juridiques de pénalisation des actes discriminatoires ainsi que l'affirmation indicible de l'égalité de droit et de traitement théorique de ses citoyens.

Partant du constat qu'un consensus relatif semble émerger autour de la question du traitement des inégalités, et ce, même si les débats sont encore houleux entre partisans et adversaires d'une « discrimination positive » (le contraire de discrimination) destinée à rattraper le retard accumulé pendant des années par la France en matière d'intégration et d'égal traitement de ses citoyens. Pour ce faire, le cadre législatif, tout comme l'outil de l'entité paraétatique (que ce soit la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) ou son ancêtre le GELD (Groupe d'Étude et de Lutte

⁸ Op. cit. p. 74

⁹ Musulmans de France et d'Europe, sous la direction de Rémy Leveau et Khadija Mohsen-Finan en partenariat avec l'IFRI, CNRS Editions, 2005, p.12

Les perceptions des immigrés maghrébins du pays d'origine, de la société d'accueil et de l'espace transméditerranéen.

10 Chaque été, à cet effet, le Maroc organise l'opération « Transit », connue populairement sous le nom de Marhaba (« Bienvenue », en arabe) chargée de faciliter le retour des communautés marocaines résidant à l'étranger. A titre d'exemple, chaque jour, dans l'édition des journaux télévisés, des reportages sont consacrés au déroulement du voyage des familles marocaines ainsi qu'à leur séjour dans le Royaume. Il n'est d'ailleurs pas rare que le roi du Maroc, lui-même, vienne accueillir parfois certaines familles dans le port de Tanger.

11 Les explications à de tels phénomènes sont disparates et exhaustives. Parmi elles, on peut citer le sentiment largement présent dans nombre de milieux marocains que la quasi diaspora nationale (environ 2 millions de personnes à l'étranger) ne doit pas se couper de la mère patrie. Par exemple, toujours à la télévision marocaine, fréquentes sont les émissions relatant le quotidien des marocains à l'étranger (Atlas, Biladi (« Mon pays », en arabe)...).

12 Français comme les autres ?, op. cit.

13 On peut parler, à cet égard, d'un véritable « eldorado » pour les maghrébins d'outre rive. Bien que le sentiment dominant dans la société maghrébine est que l'hexagone n'est plus la seule destination possible pour un Marocain, il n'en demeure pas moins réel que l'attachement pour la qualité de vie mais également pour l'histoire et la culture française occupent toujours une place de choix dans l'imaginaire national. Ainsi, si de nombreux spécialistes des migrations internationales n'hésitent pas à parler de « couple France Maghreb » dans la structuration et l'organisation des flux migratoires entre les deux rives de la mer Méditerranée, on peut avancer l'idée, au même titre que pour l'intensité des phénomènes migratoires entre les Pays-Bas et le Maroc, qu'il existe un véritable « couple France Maroc », le Royaume étant, par exemple, le pays le plus « visité » par les premiers ministres de la Ve République et celui qui, au demeurant, bénéficie de l'aide relative la plus importante. Plus de la moitié des émigrés marocains à l'étranger sont établis en France.

14 A ce titre, et mis récemment en avant par le roi du Maroc, dans le cadre de la nomination de nouveaux collaborateurs et hauts fonctionnaires, de responsables diplômés aux Etats-Unis, le nombre de décideurs formés et/ou scolarisés dans le système éducatif et/ou universitaire français est toujours très élevé.

15 C'est ainsi que si l'on continue d'observer une nette inclinaison pour le discours des partis de gauche et pour les programmes politiques définis au sein de cette famille politique (notamment, et même presque surtout, en matière économique et sociale), on est amené à mentionner une certaine sympathie pour le Président de la République, Jacques Chirac, apprécié pour sa vision jugée « pro-arabe » des événements et des crises internationales.

contre les Discriminations), dont les missions sont d'analyser la réalité objective des discriminations tout en menant une réflexion sur les moyens de résorber celles-ci), doivent continuer à jouer un rôle moteur dans le dispositif légal et discrétionnaire de lutte pour plus d'équité. A titre d'exemple, l'article XIII du Traité d'Amsterdam représente l'acquis communautaire en matière de cadre européen commun et incontournable de lutte contre les discriminations. Celui-ci précise notamment que ne peut être exclue du marché du travail une personne en fonction de son origine, de sa religion ou de son appartenance nationale. C'est donc dans ce cadre législatif européen que l'on peut inscrire les dispositions légales prises par des gouvernements de gauche comme de droite de 1997 à aujourd'hui, l'un des points essentiels étant par ailleurs que ce n'est plus l'intégration des immigrés et surtout celle de leurs enfants qu'il convient de cibler mais bien une pleine acceptation de la dimension multiculturelle désormais irréversible de la société française.

La majorité des migrants conçoit sa transnationalité comme une force de changement pour leur pays d'origine

Bien que les raisons et les motivations ayant amené nombre de Marocains à gagner l'Europe, et la France en particulier, soient de nature économique, dans la mesure où le but recherché était d'améliorer leur bien-être matériel dans un premier temps, puis de faire profiter leur famille des opportunités d'éducation, de protection et d'ascension sociale, rares sont les migrants ayant coupé totalement leurs liens avec le Royaume chérifien. Les raisons de cet état de fait sont essentiellement dues à la proximité géographique entre la France et le Maroc qui permet régulièrement aux immigrés de retrouver leur cercle familial et de renouer avec une image largement mythifiée du bled (l'été le plus souvent¹⁰), mais également à la perpétuation d'un certain degré « d'esprit national » au sein de la société française dans le cadre duquel les familles marocaines, parce qu'elles partagent une origine commune, essaient, inconsciemment ou non, de ressusciter le quotidien laissé outre Méditerranée, ainsi que la politique active des autorités marocaines destinées à rappeler la « marocanité » de ces immigrés et de leur descendance (envoi de professeurs de langue arabe, financement d'événements culturels ou sportifs, publicités destinées à favoriser l'investissement dans le pays ou l'achat de biens immobiliers...).

Dans certains foyers, l'image du Maroc étant tellement idéalisée et le syndrome du « paradis perdu » tellement présent, on assiste à une véritable difficulté (pour les enfants notamment) à intégrer pleinement la notion de « francité », la double appartenance ainsi que la double culture étant, de plus, éminemment perçues comme exclusives l'une de l'autre¹¹. Cela explique, pour quelques milliers d'immigrés marocains et leurs enfants, dans une phase récente, l'intérêt grandissant pour les opportunités économiques, commerciales et marchandes entre les deux rives de la mare nostrum. Considérant les progrès de l'intégration à long terme¹², il convient de compléter la description de ces tendances par la perpétuation des codes culturels qui continuent de toucher et de concerner certains foyers marocains (endogamie, solidarité internationale...).

Ainsi, il est légitime de parler encore aujourd'hui de tensions relatives à l'interrègne de mise (bien qu'il décline chaque jour davantage) qui continuent de faire des Marocains établis en France une communauté en mouvement qui recherche toujours, dans une assez large mesure, son identité et sa place dans l'interaction qu'elle entend développer entre pays d'origine d'un côté et société d'établissement de l'autre.

Pour le pays d'accueil, l'immigration marocaine entend constituer un facteur d'ouverture culturelle et un élément de modernisation sociale et politique

On constate après une observation détaillée de la vie quotidienne de nombreuses familles d'origine marocaine que le poids de l'image, de la perception et de l'opinion ambiante importe beaucoup. On peut y voir la résultante, tout d'abord, d'une sensibilité particulière de la part de ces groupes sociaux aux clichés, jugements de valeurs et impressions collectives véhiculées par une certaine presse d'opinion, mais également, des propos de certains « faiseurs d'opinion » arguant du caractère essentiellement allogène de ces populations pour leur prohiber tout avenir synonyme de pleine citoyenneté dans la société française et enfin, l'importance électorale relative de partis populistes et/ou d'extrême droite.

Toutefois, ce serait nier l'image, dans une grande mesure positive, de la société française dans son ensemble, qui est présente dans l'imaginaire mais également le discours des

immigrés marocains et des français issus de l'immigration provenant de ce pays. Perçu, et surtout conçu, comme le pays de l'opportunité et de l'avenir¹³, la France, pour de nombreux Marocains, continue (même s'il conviendrait de replacer cet état de fait dans le cadre de la compétition internationale et de la mondialisation des dynamiques politiques, sociales et culturelles) de représenter un sérieux référent, voire un véritable modèle de société sur bien des plans¹⁴. L'une des difficultés néanmoins rencontrée par les immigrés Marocains, et ceci est beaucoup plus problématique lorsque cela déteint sur les générations issues de cette immigration, concerne, si ce n'est véritablement « une allégeance antagonique », une certaine schizophrénie individuelle et même parfois collective dans le rapport à l'identité profonde. On retrouve ce problème dans l'auto perception de l'immigré en tant qu'homo politicus. En effet, pour ce qui est de sa socialisation politique, on remarque que si l'essentiel de la conscience politique, et d'une éventuelle politisation, continue d'être assez largement déterminée par l'appartenance sociale, le statut dans la société ou la sensibilité aux discours sur la nécessaire lutte contre discriminations et inégalités, force est de constater un intérêt croissant pour les enjeux internationaux ainsi que pour la position des hommes politiques français au sujet des grands dossiers mondiaux, en premier lieu celui sur les relations avec le monde musulman¹⁵.

Perceptions de la communauté euro-méditerranéenne

En vertu de son rôle de « trait d'union »¹⁶, la communauté transnationale d'origine marocaine semble se penser et s'organiser, pour ses membres qui le peuvent et qui pensent leur citoyenneté et leur avenir comme désormais définitivement intégrés à cet univers transnational, multiculturel et plurilinguistique, comme en quelque sorte, une « avant garde », ayant compris, retenu et assimilé la modernité économique et commerciale, qui est sensée être partie prenante dans cette world be elite très prochainement. On craint, souvent à juste titre, que le processus de redynamisation de cet espace soit, sinon délaissé, l'objet, du moins, d'un intérêt limité de la part de la puissance prépondérante du pourtour méditerranéen dont la politique intérieure (lois sur l'immigration...) et extérieure (politique de voisinage...) conditionnent, structurent et dessinent le visage actuel et futur de la communauté d'intérêts transméditerranéenne.

Vu à la fois comme enjeu et acteurs, les élites commerçantes, intellectuelles, universitaires, industrielles, financières, économiques et politiques marocaines, originaires du Maroc ou liées à ce pays par une affinité particulière¹⁷, souhaitent légitimement jouer le rôle qui semble leur revenir de droit au sein de l'espace euroméditerranéen.

Une identification plus prononcée au sacré et un sentiment religieux plus accru

Si le dogme musulman est sans conteste le credo religieux hégémonique¹⁸ au sein des populations originaires, les modalités de déclinaison, sur un plan factuel et pratique, du sentiment d'identification à l'héritage islamique divergent à mesure que des critères plus profanes (région d'origine au Maghreb, catégorie socioprofessionnelle, niveau d'études...) viennent compléter la foi de ces immigrés et de leurs familles. La condition de « musulman » est ici autant à saisir comme un acte de foi véritable qu'une appartenance à un groupe social défini le plus souvent de l'extérieur comme partageant entre ses membres un ensemble de valeurs éthiques, sociales et culturelles :

« Consciemment ou inconsciemment, le terme « musulman », tel qu'il est utilisé en France, renvoie beaucoup plus à un système de mœurs qu'à un contenu théologique. »¹⁹.

En effet, la problématique du « ré enchantement du monde »²⁰ semble bien peu opérante dans le cas des primo migrants venant d'Afrique du Nord et choisissant de s'établir, à titre définitif ou provisoire, sur le territoire français. Provenant de sociétés où la référence et la prise en compte du sacré musulman sont des éléments cardinaux de l'organisation sociale et des fondements de l'identité collective, le principal enjeu de l'établissement en France devient dès lors la préservation de sa qualité de musulman au sein d'une société marquée très largement par une relégation du domaine religieux dans la sphère privée²¹ et une certaine méfiance à l'égard de tout mode d'explication « irrationnelle » du monde²². Le religieux devient par conséquent un espace privilégié de résonance des antagonismes potentiels entre groupes de migrants et société d'accueil²³. In fine, il semble bel et bien que les conditions d'exercice de son islamité dans la France contemporaine dépendent largement de la socialisation des migrants au sein de cette dernière. On peut ainsi mettre

La religiosité : quelle est la religiosité des migrants maghrébins ?

16 Souvent, d'ailleurs, assumé comme tel.

17 Il est en effet bon de rappeler que nombre de décideurs français (hommes politiques : Dominique de Villepin, Dominique Strauss-Kahn, Elisabeth Guigou..., journalistes : Bernard Guetta..., hommes de spectacle : Arthur, Gad Elmaleh...) sont nés et/ou ont grandi au Maroc, certains d'entre eux possédant même la nationalité de ce pays.

18 L'Islam peut se comprendre comme une religion synonyme de délivrance volontaire induite par le fait de confier à une divinité unique et miséricordieuse la finalité de son existence et les manières de la mener dans le but d'atteindre la paix (salam, terme qui partage la même racine linguistique avec « islam »), l'osmose, entre son être et l'univers. Cette spiritualité constitue le référent quasi exclusif de la grande majorité des migrants provenant du Maroc, d'Algérie et de Tunisie bien que le sentiment d'appartenance religieuse soit à relativiser auprès des générations plus jeunes et que l'on assiste à certains progrès du prosélytisme évangélique trouvant son origine en Amérique du Nord. En ce qui concerne le respect relatif des principes et injonctions sacrés des musulmans au sein de la société française, on lire l'ouvrage suivant : Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque, Les Presses de Sciences Po, 2005

19 Le destin des immigrés, Emmanuel Todd, Seuil, 1994, p.318

20 En effet, il apparaît bien superficiel dans le cas des sociétés maghrébines qui, rappelons le, ont représenté les principales origines géographiques et culturelles des flux migratoires vers la France depuis plus de quatre décennies, de parler de « réenchantement du monde » qui succéderait à une phase de « désenchantement » de celui-ci, pour reprendre l'expression de Max Weber, dans la mesure fondamentale où le religieux a toujours (même si cet état de fait a bien entendu connu des phases d'instrumentalisation (nationalisme arabe en Algérie, monopole de la définition du religieux légitime entre les mains du Roi du Maroc...), de redéfinition (héritage de la période coloniale) ou « d'objectivation » (islamisme politique)) occupé une place prépondérante au Maghreb.

21 Le principe de stricte séparation entre organisation politique de la vie de la cité et prise en compte de la norme religieuse (laïcité) étant l'un des fondements du contrat social français (la Tunisie étant certes un pays ayant adopté une constitution laïque depuis de nombreuses décennies mais au sein duquel la plus grande partie du corps social se réclame de l'Islam ce qui atténue considérablement le caractère multiconfessionnel de la société, à l'inverse de la France), l'une des premières préoccupations des musulmans maghrébins est la redéfinition de leur sentiment d'appartenance religieuse au sein du cadre sociétal hexagonal. Celle-ci peut aussi bien être synonyme de conflit d'allégeance que de religiosité apaisée selon les trajectoires des personnes rencontrées.

22 L'Islam est, en effet, le ciment d'une « identité blessée », « meurtrie » (Amin Maalouf), voire « assiégée », pour de nombreux migrants, dont la représentation du monde est en partie encore conditionnée par des considérations religieuses.

23 Il convient donc d'éviter toute tentation essentialiste qui expliquerait les attitudes, positions et idéaux des migrants originaires du nord de l'Afrique en surestimant systématiquement le référent islamique. Il est au contraire bien plus riche en enseignements et judicieux de s'intéresser aux variables extra religieuses qui affectent les valeurs des populations immigrées (histoire familiale, position relative dans les mécanismes de promotion sociale, qualité de l'intégration dans la société française...).

24 Cette dernière peut d'ailleurs s'appréhender comme le fait d'avoir la foi pour des raisons personnelles aussi bien que la volonté de développer une « identité de rejet » par rapport à l'environnement social français perçu comme hostile.

25 Ainsi, il n'y a pas grand-chose à espérer des faisceaux explicatifs mettant en exergue les dynamiques « d'islamisation rampante » de la France et/ou de ses banlieues, où une internationale islamiste prend en charge les volontés de réislamisation d'hommes et de femmes perdus pour la cause de l'intégration.

26 Même si ce phénomène dépend assez grandement de l'état d'avancement dans le processus d'intégration et d'identification aux valeurs et normes culturelles en vigueur dans l'espace social français, on remarque que c'est davantage une disconnexion entre religion et culture qui prime en France, à l'inverse de ce qui était de mise pour les migrants dans leur pays d'origine où le respect de la tradition religieuse allait de pair avec un référent culturel lui-même largement déterminé par la prise en compte du fait islamique.

27 Français comme les autres, op. cit. p.32

28 A laquelle, au demeurant, on est plus ou moins fidèle en privé.

29 Le plus souvent, ceci se fait au niveau local.

30 Volontiers présentés outre Méditerranée comme des RME (Résidents Marocains à l'Étranger) qui représentent, par ailleurs, avec le tourisme les deux sources de transfert de revenus pour le Royaume chérifien.

31 Être musulman en France aujourd'hui, Jocelyne Césari, Hachette, 1997, p.170

32 Sans compter bien évidemment l'importance de lieux d'abattage rituel pour 'Aïd al Adha, ou des « carrés musulmans » dans les cimetières ; la mosquée ayant ceci de plus symbolique qu'elle constitue le signe le plus visible de l'enracinement définitif de l'Islam dans l'hexagone puisqu'elle s'inscrit dans l'urbanisme et l'architecture de la ville.

en évidence que si la velléité de cultiver un sentiment d'allégeance religieuse au fait islamique²⁴ est en grande partie insaisissable, le sens de l'allégeance et la manière de convertir ce dernier en pratiques culturelles, économiques et sociales sont influencés assez largement par des facteurs plus objectifs.

Le rôle de la religion dans les processus de mobilisation : entre affirmation identitaire et rapport à la sécularisation

Si de nombreux lieux communs ainsi que l'instrumentalisation politique réelle de certaines difficultés d'intégration participent à un certain degré d'accréditation de la thèse selon laquelle Islam et bon exercice du vivre ensemble sont deux objectifs incompatibles, une analyse plus affinée des liens entre islamité et citoyenneté montrent que c'est bien l'individu considéré qui est l'instance de révélation de la nature de la corrélation entre sentiment religieux et appartenance au corps social français²⁵.

Par ailleurs, l'observation des dynamiques sociales actuellement à l'œuvre au sein des populations maghrébines en France fait ressortir le rôle positif de l'Islam en ce qui concerne les motivations de réussite sociale, la religion apparaissant comme le fondement d'une nouvelle morale personnelle qui incite l'individu à rompre avec le défaitisme pour faire honneur à son héritage spirituel qui lui fournit les raisons d'œuvrer pour davantage de considération et de prestige social. L'Islam, à ce titre, est souvent cité, en plus de ne pas être appréhendé comme un frein à l'intégration, comme le corpus idéologique qui fournit au musulman le sens de son engagement associatif, personnel ou politique.

Ceci explique pourquoi l'essentiel des interrogations, voire des préoccupations des musulmans, surtout s'ils sont pratiquants, concerne la viabilité et le libre exercice de leur culte en tant que membres à part entière de la société française²⁶. En effet, si « l'Islam n'est pas un facteur de retrait de la société française »²⁷, on peut même aller jusqu'à voir dans de nombreux cas le fait d'avancer l'appartenance religieuse²⁸ comme étant l'un des fondements de l'engagement dans le tissu économique, politique, citoyen ou social²⁹. C'est ainsi que dans le cas marocain notamment, on assiste à une prise d'importance des associations religieuses mises en place parfois avec la bénédiction des autorités nationales marocaines qui souhaitent de la sorte s'assurer d'un moyen de rester en contact avec leurs émigrés³⁰.

Sur le plan pratique, l'exercice de l'islamité des immigrés maghrébins recouvre un certain nombre de dimensions qui recoupent les problématiques de l'intégration, du sentiment de faire souche mais également celui de ne pas bénéficier des mêmes droits que le reste de la communauté nationale en matière de liberté religieuse et culturelle.

C'est à ce titre notamment qu'il faut comprendre l'indéniable dynamique associative musulmane à l'œuvre en France depuis une quinzaine d'années, dont les objectifs primordiaux sont de faire passer l'Islam de France « de la cave à la mosquée »³¹ afin de donner aux fidèles pratiquants un lieu de prière à la hauteur de leurs aspirations³² et de passer de « l'ombre à la lumière » en matière d'institutionnalisation et d'adoubement par les autorités républicaines³³. Enfin, il s'agit pour cet « Islam transplanté » de faire définitivement souche et de gérer son rapport à la laïcité française, souvent présentée comme foncièrement réfractaire à la visibilité publique du fait religieux, en général, et de l'appartenance communautaire musulmane, en particulier³⁴.

Des liens avec l'islamisme politique ?

Le sujet d'une réislamisation massive des migrants maghrébins et de leur progéniture (n'ayant pas été socialisée religieusement dans le pays d'origine à l'inverse des parents), qui profiterait principalement, voire exclusivement, à des formations politiques animées d'un désir de développer un projet politique et social militant fondé à partir de la mobilisation d'un référent islamique, fait largement débat au sein d'une société française caractérisée par une dynamique de questionnement identitaire collectif. Si, à première vue, il n'y a aucune véritable raison pratique pour que les personnes de confession musulmane et/ou influencées par l'héritage culturel de mise dans les sociétés marquées par l'acceptation de l'apostolat du Prophète Muhammad échappent aux convulsions et évolutions observables au sein de pays dont la religion est l'Islam, comme ceux du Maghreb, force est d'admettre une réalité beaucoup plus apaisée pour ce qui est des relations entre islamité et intégration.

On remarque en effet un intérêt relatif pour les tenants d'un Islam citoyen³⁵ et débarrassé de tout complexe et réflexe colonial axé sur la nécessaire prise en compte du nouveau visage confessionnel de la France par ses dirigeants, alors que les groupes radicaux ne comptent leurs adeptes qu'en milliers³⁶, voire en centaines pour ceux partisans du militantisme violent³⁷.

Le rôle de l'appareil associatif et sa fonction d'intégration

L'entrée dans le monde associatif signifie, pour nombre de communautés immigrées, le moyen d'accéder pleinement et entièrement à une citoyenneté assumée³⁸ sur un plan juridique et politique tout en maintenant dans de nombreux cas de la vie en société quotidienne, un degré d'altérité culturelle³⁹. Le vecteur associatif revêt donc une importance particulière dans les stratégies d'inclusion⁴⁰ collective de nombre de populations immigrées d'origine maghrébine et de leur descendance. De plus, il va sans dire que la dynamique associative ne peut se comprendre sans garder à l'esprit que c'est un mode de réponse à certaines évolutions sociétales synonymes, pour les migrants et leurs foyers, de racisme, discrimination, vindicte et stigmatisation, l'un des buts affichés étant dès lors la promotion d'une « solidarité de classe » sensée rendre les immigrés, mis en difficulté par ces évolutions, plus à même de se protéger et de réagir sur bien des plans (juridique, politique, social, symbolique...).

Pour ce qui est des modalités et des caractéristiques de la vie associative propre à la communauté immigrée originaire des pays et des sociétés d'Afrique du Nord, force est de constater une inscription de celle-ci dans les enjeux afférents aux dynamiques traversant la société française. De plus, comme nous l'apprend l'observation empirique des réalités associatives liées à l'immigration maghrébine, le sens et la portée du militantisme associatif varient selon l'intérêt que l'on porte et la place que l'on fait à l'état d'avancement de la communauté d'origine maghrébine dans son processus d'intégration dans la société française et pour ce qui est de son degré d'investissement dans les dynamiques qui les amènent à « faire souche »⁴¹. Ainsi, selon l'âge de la présence immigrée en France, on distingue trois types de militantisme associatif des immigrés et des générations qui sont issues des flux migratoires originaires du Maghreb. Cependant, quelle que soit la nature de ce militantisme, il est une caractéristique partagée : le fait associatif doit participer primordialement à une inscription durable, pérenne et intégrative des communautés immigrées dans le cadre légal, social et politique français, contribuant, de fait, à faire de ces groupes sociaux en attente d'ascension sociale l'équivalent, dans une certaine mesure, des would be elites anglo-saxonnes :

« Trois générations s'imposent (...) : l'associationnisme « immigré », marqué par la lutte des classes, l'immigration et le monde ouvrier (...); l'associationnisme « beur », résolument conduit par les générations issues de l'immigration, avec une tendance oppositionnelle et une tendance opportuniste ; et enfin, l'associationnisme social, partagé en un « associationnisme » moral à vocation nationale et un autre, centré sur le local. »⁴².

Institutionnalisation et quête de « francité » pour son « islamité »

Partant du constat théoriquement irréversible que la présence immigrée et musulmane en France est acquise (les maghrébins faisant entièrement partie de la communauté nationale⁴³), la problématique de « l'Islam de France », et en particulier celle de son institutionnalisation, est indissociable de la visibilité et de la prise en compte (politique, culturelle, sociale...) accrue des milieux immigrés en France depuis une vingtaine d'années. Ainsi, et ce phénomène est indubitablement amené à se renforcer à l'avenir, Islam et intégration sont de plus en plus liés à mesure que les relations entre immigration et Islam se distendent :

« [La présence de l'Islam] (...) est en effet très directement liée aux flux migratoires en provenance des sociétés musulmanes qui, depuis le début des années 1960, ont entretenu sa progression démographique. Anciennement religion des travailleurs, (...), l'Islam est désormais entré dans la citoyenneté européenne en partie par le fait de la naturalisation des générations issues de ces primo arrivants. Parallèlement, différents mouvements migratoires contribuent à entretenir une partie de la croissance démographique de cette population. »⁴⁴.

La mobilisation associative : transnationalisme et retour sur plusieurs années d'expérience

³³ Ce sont bien entendu les questions des enjeux d'une représentativité des acteurs musulmans au niveau national et de l'organisation du culte musulman confié depuis 2003 au CFCM (Conseil Français du Culte Musulman), souvent critiqué en France pour être l'espace de résonance des rivalités entre les pays d'origine des immigrés musulmans et de leur descendance française (la Mosquée de Paris étant accusée de servir les intérêts de l'Etat algérien, la FNMF (Fédération Nationale des Musulmans de France) quant à elle est attaquée pour son attachement au Maroc...).

³⁴ Les questions revenant le plus souvent sur le devant de la scène étant celles de la formation d'imams français, de cadres religieux au fait des attentes de la République, le financement des lieux de culte musulmans (si nécessaire par l'Etat) et la manifestation des signes d'appartenance à la religion musulmane comme le foulard dans les écoles publiques (loi du 15 mars 2004 sur l'interdiction de porter de manière ostensible un signe témoignant de l'identification à une spiritualité ou à une idéologie donnée, très souvent interprétée comme une loi dirigée essentiellement contre le port du foulard pour les jeunes musulmanes dans les établissements d'enseignement public).

³⁵ C'est le cas aussi bien des dirigeants de l'UOIF (Union des Organisations Islamiques de France) que de Tariq Ramadan, l'une des figures de proue du militantisme social fait à base de mise en avant de l'islamité. On lira à ce sujet : Fitna. Guerre au cœur de l'Islam, Gilles Kepel, Gallimard, 2005, et, L'Islam mondialisé, Olivier Roy, Seuil, 2004.

³⁶ Parmi ces courants, le salafisme quietiste est sans doute celui qui a le plus le vent en poupe. Lire à ce sujet : « Mouvement éclaté, le salafisme s'est étendu aux villes moyennes » (Art), Piotr Smolar, Le Monde, 22 février 2005.

³⁷ A ce sujet, on lira notamment le rapport d'International Crisis Group, La France face à ses musulmans : émeutes, jihadisme et dépolitisation, 9 mars 2006.

³⁸ Avec bien entendu le droit de vote aux élections locales (en attendant plus...) et à l'éligibilité.

³⁹ C'est d'ailleurs là une des réalités objectives qui alimentent dans l'opinion la crainte d'un renforcement du réflexe communautaire.

⁴⁰ Catherine Wihl de Wenden parle en effet de « stratégies d'inclusion », « Seconde génération : le cas français », Catherine Wihl de Wenden, dans, Musulmans de France et d'Europe, ibid.

⁴¹ On lira à ce sujet notamment, La beurgeoisie Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration, Catherine Wihl de Wenden et Rémy Leveau, Editions CNRS, 2001.

⁴² Op. Cit. p.159-160

⁴³ En France comme dans de très nombreux pays européens, du fait d'un héritage historique conséquent (dont le droit du sol français est sans doute l'élément le plus symbolique) et de l'intérêt représenté sur un plan démographique et économique par l'aspiration d'une immigration adaptée (débat sur l'immigration « choisie » plutôt que « subie » lancé par le Ministre de l'Intérieur et probable futur candidat à l'élection présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy), un consensus autour de la nécessité d'appréhender les phénomènes migratoires en termes d'intégration semble acquis.

⁴⁴ « L'institutionnalisation du culte musulman en Europe. Perspectives comparées », Valérie amiraux, dans, Musulmans de France et d'Europe, ibid.

L'institutionnalisation s'opère par un certain nombre de canaux qui engendrent une interaction propre et qui, selon leur nature, facilitent ou compliquent la reconnaissance et la confiance mutuelle entre Etat et immigrés. En outre, elle dépend le plus souvent des stratégies des acteurs, de la teneur des enjeux inhérents aux mécanismes de structuration de l'islam hexagonal et des attentes des politiques publiques en matière d'organisation du champ associatif. Si l'on s'intéresse précisément à la manière d'intégrer les nouveaux migrants dans le tissu juridique sensé gérer le fait associatif culturel dans la société française, alors, force est de constater que, si la neutralité étatique est préservée en tant que principe normatif et politique, il n'en demeure pas moins souhaitable, dans un certain nombre de configurations, d'innover juridiquement afin de remettre le groupe social formé par les immigrés désireux d'investir le champ associatif au même niveau que les autres composantes de la société française :

« La reconnaissance des confessions est (...) compatible avec la neutralité, à condition que celles-ci soient traitées également. Dans les faits, les Etats disposant d'un système de « reconnaissance » des cultes parviennent à en donner une traduction institutionnelle relativement claire, mais le culte musulman continue de souffrir d'une inégalité de traitement. »⁴⁵.

Transnationalisme et transnationalité dans le cadre euroméditerranéen

C'est parce que les immigrés d'origine maghrébine tiennent comme acquis désormais que leur existence se traduira, dans un avenir proche mais également lointain, par une imbrication assez forte dans différents contextes sociaux⁴⁶ (principalement transmédiaiterranéens), que l'on peut parler à leur sujet de velléités transnationales, dans le cadre desquelles « la force du lien faible » tient une place importante dans la constitution de réseaux qui doivent leur faire permettre de tirer profit de leurs capitaux respectifs⁴⁷.

Ainsi, tend à se constituer d'une manière sans cesse davantage prégnante au sein de l'espace euroméditerranéen, une représentation transnationale de cet espace ainsi qu'une appréhension de ce dernier comme un univers d'opportunités, contribuant dans l'esprit de nombreux entrepreneurs immigrés, par exemple, à promouvoir une vision intégrée de cet espace et à adopter une posture multiculturelle (le cadre purement stato-national se retrouvant donc très rapidement dépassé à défaut d'être considéré comme obsolète, et la citoyenneté devenant, en un certain sens, post nationale (Yasmine Soysal)). Ces véritables communautés transnationales sont les premières à tirer parti des évolutions juridiques (en premier lieu celles qui touchent le droit communautaire) ou technologiques (informatique, transports...) et des « fenêtres d'opportunité » économiques induites par les différentiels de développement et de maturité dans de nombreux secteurs et marchés de l'économie entre pays du Nord et pays du Sud. C'est ainsi que l'on peut largement parler, dans le cas notamment des marocains vivant en France, de « citoyenneté flexible », de quasi diaspora et de construction d'une appartenance extraterritoriale :

« (...) dans le contexte de globalisation, beaucoup de nouveaux immigrés construisent des espaces et des réseaux sociaux qui traversent les frontières géographiques, politiques et culturelles. Le transnationalisme désigne ici l'ensemble des processus par lesquels des immigrés tissent et entretiennent des relations sociales de nature diverse reliant leur société d'origine et celle d'installation. Ces réseaux sont le fondement des communautés transnationales »⁴⁸.

45 Op. cit., p.86

46 Et donc parce que l'immigré devient citoyen, mais également parce qu'il conserve un imaginaire qui le pousse à concevoir cette dite citoyenneté comme une partie seulement de son identité personnelle.

47 Ceux-ci ont trait aussi bien à la possession de plusieurs nationalités, à la maîtrise de plusieurs langues, à la connaissance de plusieurs univers juridiques, sociaux ainsi que culturels, mais aussi à la détection des différentes opportunités économiques et financières de part et d'autre de la Méditerranée (entre la France et le Maroc à titre d'illustration).

48 Sociologie de l'intégration, op. cit. p. 105-106

Les Marocains constituent le groupe national d'immigrés le plus important en Espagne (493 114 résidents marocains en 2005), celui qui présente le modèle d'implantation territoriale le plus étendu et l'un des plus anciens dans le pays (il y est présent, en effet, depuis le milieu des années 1960, au moins). Dans la perception sociale de l'immigration, l'image des Marocains s'est maintenue pendant très longtemps comme le stéréotype de sa présence. Cette perception s'est cependant transformée avec la modification du profil de l'immigration en Espagne depuis le début de l'année 2000, du fait de l'arrivée d'autres groupes, tout particulièrement latino-américains et de l'Europe de l'Est.

La communauté marocaine est celle qui présente les indicateurs les plus évidents de son implantation mais c'est aussi celle sur laquelle on continue à élaborer des discours qui mettent en doute sa véritable intégration dans la société espagnole. En d'autres termes, bien que l'on puisse indiquer clairement son intégration substantielle, il continue à y avoir, autour de cette communauté, une perception critique quant à sa volonté et/ou sa capacité à s'adapter à la société espagnole. La base de cet argument réside dans un discours qui a été formulé au cours de ces dernières années en Espagne, selon lequel il serait possible d'établir une distinction entre les communautés migrantes en fonction de leur degré d'« intégrabilité »⁴⁹. D'où le fait que la communauté marocaine, de par sa condition de communauté majoritairement musulmane et à cause des difficultés linguistiques qu'elle éprouve, soit catégorisée comme « plus difficile à intégrer dans la société espagnole » que, par exemple, les communautés latino-américaines avec lesquelles on partage, pense-t-on, des références culturelles, linguistiques ou religieuses (Moreras, 2005).

En dépit des (presque) quatre décennies de présence marocaine en Espagne, la grande majorité des Marocains sont arrivés plus récemment que dans d'autres pays, comme par exemple en France. Les différences de trajectoire de migration ainsi que de contexte politique entre certains pays européens et l'Espagne/Catalogne n'ont pas seulement une influence sur l'intégration des migrants mais aussi sur leur capacité d'influence et de construction de réseaux politiques locaux et transnationaux. La confirmation du facteur transnational pour définir de nouveaux contextes migratoires plus larges (qui ne lient plus seulement les sociétés européennes aux sociétés d'origine mais aussi à d'autres sociétés différentes) ainsi que la revendication de nouveaux rôles en tant qu'acteurs sociaux de la part de ces communautés suggèrent la nécessité de refléter la manière dont le cadre euro-méditerranéen pourrait contribuer à stimuler un environnement plus inclusif pour les migrants en tant qu'acteurs dans un espace euro-méditerranéen transnational.

L'immigration a apporté à notre société de nouveaux acteurs sociaux et politiques. Cet apport ouvre la perspective de leur reconnaissance et de leur pleine participation aux espaces propres de cette société. Or, cela implique un changement de perspective par rapport à la manière dont les politiques publiques d'immigration en Espagne ont défini les immigrants (pas seulement les Marocains) comme autant de sujets à assister par un ensemble d'interventions devant leur permettre d'obtenir une bonne insertion sociale et professionnelle. Cela a projeté sur eux une perception de communautés assistées et dépendantes (Provansal, 1993), ce qui a rendu plus difficile leur reconnaissance en tant qu'acteurs sociaux et politiques indépendants (Pero, 2005). Le fait que la société espagnole ait prédefini leurs expressions associatives avec une finalité instrumentale, dans laquelle l'associationnisme est présenté comme un modèle participatif en faveur de l'intégration mais sans préciser ce que l'on entend par participation sociale et politique, participe à cette difficulté.

Tout cela semble être en pleine évolution, mais les indicateurs de cette transformation de la communauté marocaine en Espagne en acteurs sociaux et politiques, jouant aussi un rôle-clé dans le Partenariat euro-méditerranéen, ont à peine commencé à attirer l'attention des universitaires, ce qui explique que les travaux analysant de manière globale cette évolution soient encore rares.

En comparaison avec les autres flux migratoires marocains vers les pays tels que la France, les Pays-Bas ou la Belgique, l'émigration vers l'Espagne est beaucoup plus récente, en effet elle est liée aux courants migratoires antérieurs. En d'autres termes, l'Espagne et, plus précisément, la Catalogne ont été considérées pendant longtemps par les émigrants du Maghreb et du reste de l'Afrique comme une étape sur le trajet qui devait les mener à d'autres pays européens. Leur destination était le reste de l'Europe, et leur passage par l'Espagne, plus concrètement par la Catalogne, était de quelques jours à peine, voire d'un certain nombre d'heures. Les restrictions imposées à l'entrée de la main-d'œuvre étrangère au début des années 1970 à l'occasion de la crise du pétrole ont transformé l'Espagne d'un

L'Espagne

Eva Østergaard,
Ramon and Cajal Fellow,

Département de Science Politique
Université Autonome de Barcelone

Jordi Moreras

(anthropologue Tr[á]nsits Consulting)

Introduction

La discrimination : un long processus d'implantation

⁴⁹ On s'accorde à penser que le facteur religieux, pas dans sa généralité mais de manière concrète dans la pratique religieuse de l'Islam, permet de définir clairement cette distinction.

pays de transit en un pays dans lequel on pouvait tenter un premier projet professionnel, en attente de pouvoir poursuivre le trajet qui avait été imaginé à l'origine. Cette migration à caractère provisoire devait se transformer en une présence beaucoup plus stable à partir du moment où le marché du travail espagnol a commencé à embaucher cette main-d'œuvre dans des secteurs tels que l'agriculture, l'industrie, la construction ou la création de grandes infrastructures de communication. Cette nouvelle situation a été à l'origine de l'« effet d'appel » correspondant pour davantage de migrants qui, à partir de cette époque, ne pensaient déjà plus à poursuivre leur chemin vers le reste de l'Europe sinon à s'installer dans les régions de Madrid ou de Barcelone, ainsi que dans la région de Valence et par la suite, en Andalousie. Mais ce ne sera que vers la moitié des années 1990 que les Marocains commenceront à considérer l'Espagne comme une destination préférentielle dans leurs projets migratoires.

En Catalogne, l'implantation marocaine a acquis les rythmes d'une implantation notable autour de la reconstruction de noyaux familiaux, de l'émergence de nouvelles générations et du développement d'initiatives associatives et commerciales (Groupe IOÉ, 1994 ; Moreras, 2004). Dans cette Communauté autonome qui comporte le plus grand nombre de résidents marocains en Espagne, les chiffres sont passés de 3 471 en 1986 à 194 874 au début du mois de janvier 2006⁵⁰, soit un tiers de la population totale de Marocains en Espagne. Le profil démographique des Marocains en Catalogne est en évolution avec un degré plus important de féminisation et l'émergence d'une seconde génération. Toutefois, la communauté marocaine immigrée est constituée de manière prédominante d'hommes célibataires (Centre d'études d'opinions de la Generalitat de Catalogne [CEO] 2006).

Les Marocains en Espagne comme acteurs locaux et transnationaux

Le tissu associatif marocain en Espagne est le fruit d'une évolution qui pourrait être interprétée comme la transition d'un modèle traditionnel d'expression associative à un autre dans lequel seraient adoptés des éléments faisant partie de la culture politique de la société espagnole. L'expression associative qui s'est rapidement développée dans ce contexte d'immigration a été l'ouverture de lieux de culte musulman. Par la suite, d'autres initiatives collectives ont été ajoutées qui devaient aussi assumer, tout en adoptant d'autres contenus socioculturels, les stratégies propres de l'associationnisme civil dans la société espagnole. Le fait que les initiatives associatives à contenu religieux en Catalogne aient été numériquement plus significatives, jusqu'à la fin des années 1990, que celles de type social ou culturel, a été fréquemment interprété comme l'absence d'une tradition associative au sein de cette communauté. Cette appréciation est quelque peu ethnocentrique étant donné que, s'il est vrai que le modèle associatif propre aux sociétés occidentales n'a pas commencé à se développer au Maroc même avant les années 1990 (Roqué, 2002 ; Denoëux, 2002 ; Núñez et al, 2004), cela ne permet pas de nier le contenu associatif qui traverse les espaces d'expression religieuse collective. Par ailleurs, cela ne tient pas compte des conditions qui découlent du remplacement d'une culture politique par une autre au sein des expressions associatives. À l'origine, il s'agissait non seulement de la transplantation d'une manière de faire collective mais aussi d'une manière de réagir face aux propositions collectives. La persistance dans le pays d'origine d'un cadre restrictif de libertés publiques et politiques, dans lequel l'administration publique a joué un rôle de contrôleur des actions et de la parole des citoyens bien au-delà de la gestion du bien public, a favorisé la méfiance ainsi que le manque de confiance vis-à-vis de n'importe quelle initiative qui aurait pour but de rassembler la communauté. Le soupçon de ce qu'il y aurait une volonté de contrôle politique⁵¹ derrière de telles initiatives a limité le développement de certaines propositions collectives qui devaient être justifiées, à la différence des lieux de culte (dont les activités demeurent bien claires). La spectaculaire croissance du nombre d'associations marocaines qui ont été créées au cours de ces dernières années pourrait être interprétée comme le dépassement de ce manque de confiance généralisé face au monde associatif ; toutefois, elle pourrait aussi indiquer le développement d'une expression associative qui ne serait plus seulement destinée à sa propre communauté de référence mais qui souhaiterait aussi prendre en compte les attentes que génère la société espagnole face à ces communautés.

Les Marocains en Catalogne sont largement exclus des élections car ils ne sont pas citoyens de l'UE et qu'à ce titre, ils n'ont aucun droit politique que ce soit au niveau local, national ou européen. Toutefois, ils sont de plus en plus visibles dans le domaine de la société civile. Un certain nombre d'associations, qui diffèrent cependant quant à leur degré d'institutionnalisation, ont été constituées pour représenter et défendre les intérêts ainsi que les droits des Marocains en Espagne et en Catalogne. Au moment de présenter

50 Source : Secrétariat pour l'immigration, Generalitat de Catalogne. Renseignement non officiel. Pour une description générale de l'émigration marocaine vers l'Espagne, il est indispensable de consulter les deux atlas édités par le Taller de Estudios Internacionales Mediterráneos (Atelier d'études internationales méditerranéennes) de l'Université Autonome de Madrid, et coordonnés par Bernabé López García (López García, 1996, et López García-Berriane, 2004).
51 Les gouvernements maghrébins ont développé diverses initiatives devant leur permettre d'exercer un certain contrôle sur la mobilisation collective de leurs ressortissants résidant dans les pays européens. À partir des années 1960-1970, ce sont les fameuses Amicales qui, en coordination avec les instances consulaires de ces pays, organisaient les activités destinées à fidéliser les membres de ces communautés. De nos jours, la fondation Hassan II remplit ce rôle d'intervention indirecte au travers d'un réseau d'organismes similaires présents sur le territoire européen. D'autre part, sur le plan de l'institutionnalisation de l'Islam en Europe, le gouvernement marocain a aussi fait la preuve de son intérêt pour participer activement aux processus nationaux devant déterminer la représentation de l'Islam dans ces pays.

ce tissu associatif, on établit en général une série d'axes sur lesquels ces organisations ordonnent leurs pratiques et leurs discours. Ces axes (politique, ethnique et religieux) semblent constituer des catégories qui les définissent nominalement (et qui, d'un autre côté, servent à les catégoriser légalement, soit comme regroupements politiques soit comme associations culturelles ou encore comme organismes religieux). Mais, de fait, l'intérêt distinct que ces initiatives collectives manifestent envers l'un ou l'autre domaine, notamment comme résultat de leur interaction avec la société espagnole, implique de réviser cette compartimentation qui est si fréquemment effectuée par rapport à ces expressions associatives. Il est évident qu'il existe une certaine fluidité dans l'intérêt que ces organisations démontrent dans leurs discours et dans leurs pratiques par rapport à la politique, aux contenus ethniques et aux expressions religieuses, ce qui implique de réviser les interprétations fictivement étanches que notre société élabore.

Étant donné le manque de droits politiques, les associations marocaines jouent un rôle important dans la représentation de la communauté immigrée. Toutefois, le paysage des associations marocaines, de leurs réseaux et de leur influence, est quelque peu hétéroclite et il existe en effet une minorité d'associations qui sont dotées de ressources et qui dominent la scène (l'Association des travailleurs immigrés marocains en Espagne (ATIME) à Madrid et l'Association Ibn Batuta à Barcelone, par exemple). Des études préalables ont identifié plusieurs divisions au sein des associations d'immigrés marocains par rapport à la politique marocaine, et tout particulièrement entre celles qui sont critiques et celles qui soutiennent l'establishment politique marocain (Danese, 1998 ; Moren-Alegret, 2001).

Une bonne partie de la communauté marocaine en Espagne et en particulier en Catalogne, est d'origine amazighe. Mais cela n'avait pas été exprimé sur le plan associatif d'une manière claire, mais durant ces dernières années, on a vu apparaître un nombre significatif d'organisations qui se réclament d'une identité ethnique amazighe.

En première place sur l'agenda de ces associations, on trouve des thèmes correspondant à la situation des immigrés en Catalogne et, plus généralement, en Espagne. Les associations travaillent sur l'implantation des migrants, les thèmes en rapport avec les discriminations, le rôle de l'Islam dans l'espace public et la situation des enfants dans le système éducatif espagnol ou catalan. Conformément à une récente étude du gouvernement de la Communauté autonome de Catalogne, la Generalitat, les Marocains souffrent d'un taux de chômage plus élevé que les autres collectifs importants d'immigrés tels que les Équatoriens ou les Roumains, ainsi que d'un plus haut niveau de « précarité contractuelle ». Les Marocains se sentent davantage objet de discrimination que ces autres groupes, et ils se plaignent davantage du racisme de la part des Catalans : 38 % d'entre eux affirment en effet s'être sentis victimes de discrimination du fait de leur origine à un moment ou à un autre (CEO, 2006). Cette même expression d'un certain rejet est recueillie par d'autres études qui étudient l'impact que cela provoque sur le développement de l'intégration sociale de ces communautés (Martín Muñoz, 2003 ; Aparicio, 2005).

Les associations religieuses sont en nombre croissant (il existe en Catalogne environ cent soixante lieux de culte musulman, dont 81 % sont gérés par des Marocains) et elles attirent un grand nombre d'immigrés marocains (fait que regrettent, dans une certaine mesure, certaines associations politiques d'immigrés car les associations religieuses sont moins incorporées et parties prenantes des thèmes d'intégration). Toutefois, indépendamment de l'apport de services religieux, ces associations constituent un important espace social pour les immigrés marocains.

Il est difficile de sous-estimer le rôle que les immigrés marocains jouent dans l'économie locale de leur pays d'origine (Moré, 2004 ; Lacomba, 2004 ; Haas, 2005). Les envois officiels d'argent des Marocains en Espagne ont plus que quadruplé entre 2000 et 2005. En 2005 justement, les travailleurs marocains ont envoyé dans leur pays d'origine l'équivalent de 5,142 milliards de dirhams (DH). Cela fait de l'Espagne le deuxième pays pour l'envoi de devises (Office de Change, 2006). Un autre élément qui comporte aussi une composante transnationale est celui qui correspond aux échanges commerciaux à petite échelle, dans lesquels sont impliquées des initiatives entrepreneuriales développées par des immigrés avec l'appui de réseaux familiaux ou amicaux dans leur pays d'origine. Il existe des preuves empiriques du développement de telles activités, qui n'ont toujours pas été analysées ni dans la perspective de l'impact à l'origine, ni par rapport aux liens qui s'établissent avec des pays tiers (fondamentalement d'Europe, López García-Cabello-Moreras, 2002).

Engagement transnational : envoi d'argent, co-développement et participation politique

Cependant, en terme d'engagement collectif transnational dans le développement et la démocratisation, les Marocains d'Espagne ne sont pas très en avance et ce, aussi bien en comparaison avec les communautés marocaines plus établies en France, aux Pays-Bas et en Belgique, qu'avec d'autres communautés d'immigrés en Espagne. Il existe un nombre croissant d'activités au niveau des associations. Par exemple, le réseau euro-méditerranéen de coopération au développement (REMCODE) de l'association ATIME, qui couvre l'ensemble du pays, est actif dans l'immigration et dans les projets de développement. L'association ATIME et son réseau associatif REMCODE ont élaboré un total de sept projets destinés principalement à l'amélioration des infrastructures, tout particulièrement en rapport avec l'eau, les services d'enseignement/éducation ainsi qu'avec les activités associatives. Parallèlement, ils ont participé à des programmes d'échange culturel avec leurs collègues marocains⁵². En Catalogne, le nombre de projets impliquant des associations d'immigrés est en progression rapide. Dans une large mesure, ces projets sont financés par les budgets de développement du gouvernement régional. Parallèlement, l'agence municipale de développement, le Fonds catalan de coopération au développement, a treize projets de co-développement en cours au Maroc⁵³. Ces projets sont largement centrés sur le « développement » urbain ou rural, ils concernent par exemple l'amélioration des infrastructures locales et des services de santé, d'enseignement ou de travail générant des projets pour les femmes, les enfants et la jeunesse. Cependant, ces projets ont presque toujours une dimension d'émancipation des populations locales, leur donnant une impulsion (en incluant le réseau local et transnational) pour formuler par la suite des projets devant améliorer leur vie économique (Østergaard-Nielsen, à paraître).

Cette relative faiblesse d'engagement n'est pas due à l'absence de politique d'encouragement pour la participation marocaine au co-développement. Un cadre politique public, à différents niveaux, pour le co-développement en Espagne, est en cours de constitution. Une agence transnationale de co-développement et d'immigration est déjà mentionnée dans les documents politiques espagnols et catalans concernant l'immigration et le développement, et un certain nombre de gouvernements locaux et d'ONG ont d'ores et déjà commencé à financer et à mettre en œuvre des projets. Le Maroc est une priorité aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. Des programmes d'information et de « mise au courant » développés par des ONG catalanes ont pour but de motiver les immigrés marocains ainsi que leurs associations en les informant quant aux possibilités et aux perspectives qui existent, et de leur faire prendre conscience de ce que les programmes de co-développement peuvent signifier pour eux et leurs localités d'origine (Østergaard-Nielsen, à paraître).

La dimension transnationale continue d'être le point faible permanent du monde associatif marocain en Espagne. Les différentes organisations reconnaissent que leurs connexions internationales avec d'autres associations européennes ou maghrébines ne sont que ponctuelles et très circonstanciées. Leur développement et leur entretien demanderaient de la part de ces organisations une capacité organisationnelle ainsi que des ressources humaines et économiques dont elles ne disposent pas toujours. Malgré cela, il y a trois domaines de connexion transnationale auxquels participent les associations marocaines installées en Espagne qui permettent de penser qu'elles pourront être à l'origine d'une implication plus active à l'avenir.

En premier lieu, il faut noter l'existence de différentes initiatives, au niveau européen, qui ont pour but de mettre les associations marocaines en rapport les unes avec les autres et de favoriser leur collaboration. Des organisations implantées en Espagne participent à ces initiatives. Un fait significatif a contribué à réactiver ces initiatives fédératives qui regroupent des organisations de différentes zones de l'Europe. Dans son discours du 6 novembre 2005, le roi Mohamed VI annonçait deux initiatives innovatrices faisant référence aux citoyens marocains vivant à l'étranger : d'une part, l'accès au droit de vote et d'être élu pour faire partie de la Chambre des Représentants et d'autre part, l'instauration d'un Haut Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger (HCCME). Ces deux initiatives, largement réclamées par les représentants de ces communautés en Europe, doivent ouvrir la possibilité pour les Marocains ayant émigré à l'étranger de récupérer leur droit de vote et d'être élu. Deux initiatives principales en faveur de ces revendications ont vu le jour au cours de ces dernières années : le Congrès mondial des citoyens d'origine marocaine (créé à Tanger en novembre 2005), et le Débat transnational sur l'immigration marocaine, Al Monadara (créé en janvier 2006). Cette seconde initiative a tenu sa dernière réunion à Madrid en juin dernier, elle était organisée par ATIME, qui est l'une des organisations espagnoles présentes à cette initiative. Ces deux propositions concernent directement la question du droit de vote pour les Marocains résidant en Europe, et répondent à l'impulsion de certaines figures du monde associatif marocain pour promouvoir un débat politique sur le pays d'origine. Le fait qu'à la fin du mois de juin le Ministère de l'Intérieur marocain

52 Voir la page web <http://www.atime.es/cooperacion2.html>.

53 Voir la page web <http://www.fonscatala.org>.

ait publié une note de presse sur la question du droit de vote des émigrés signalant que celui-ci était repoussé après les élections législatives prévues pour 2007 implique que ce processus soit pour l'instant freiné, ce qui a été critiqué par une partie des instances dirigeantes ainsi que par les mouvements des droits de l'homme au Maroc.

En second lieu, il y a d'autres initiatives qui reposent sur la composante ethnique amazighe comme élément liant entre elles différentes associations qui se situent dans le cadre des revendications ethniques. Les liens transnationaux qu'entretiennent ces organisations avec d'autres organisations présentes au Maghreb et en Europe constituent un trait distinctif de ce tissu associatif. Les initiatives menées à terme par des associations amazighes en Espagne sont nombreuses (en août 2005 s'est tenu le Congrès mondial amazigh à Almería), et elles sont favorablement accueillies par les institutions espagnoles qui soutiennent de telles initiatives.

Enfin, il faut aussi remarquer les expressions associatives liées entre elles au-delà des frontières, sur la base d'un axe doctrinal islamique. La présence en Espagne de membres de différents courants doctrinaux islamiques favorise le contact avec d'autres communautés proches, ce qui est à l'origine d'un nombre significatif de connexions qui ont été perçues avec une certaine méfiance, après les attentats du 11 septembre à New York, par une partie des opinions publiques européennes. La proximité géographique avec le Maghreb favorise le développement d'une expression de mobilité transnationale, comme dans le cas des prédicateurs itinérants qui visitent les communautés musulmanes avec des circuits préalablement programmés et mènent à terme des activités de prédication de la doctrine islamique. Les expressions de cette « micro-transnationalité », à l'instar des missionnaires tabligh, contribuent à renforcer le débat par rapport à l'autorité islamique au sein des communautés musulmanes. La propagation active d'un Islam doctrinalement plus rigoriste et d'inspiration salafiste s'intègre dans la configuration de cet Islam européen et espagnol.

Les Marocains en Catalogne semblent bien accepter l'idée de s'engager dans des projets de développement et de société civile dans leurs localités d'origine. Toutefois, l'engagement civique transnational relativement faible parmi les Marocains en Catalogne peut s'expliquer par les trois facteurs décrits ci-dessous.

En premier lieu, le flux migratoire marocain en Catalogne est relativement nouveau, les Marocains manquent de temps et de ressources, d'intégration et de savoir faire, afin de formuler et de mener à bien de tels projets. Les immigrés marocains travaillent de longues heures, souvent dans des conditions précaires.

En second lieu, du fait du premier point exposé ci-dessus, la préoccupation principale des associations d'immigrés marocains concerne la situation de leurs membres en Catalogne, y compris les thèmes en rapport avec les discriminations et les conditions du marché du travail.

En troisième lieu, le dernier ensemble d'explications présenté pour l'essentiel par les Marocains eux-mêmes concerne leurs propres rapports avec le Maroc et la perception qu'ils en ont : leur manque de confiance vis-à-vis des institutions publiques et de la politique marocaines aussi bien que des processus de développement et de démocratisation (Østergaard-Nielsen, à paraître).

Or, cela était aussi visible au cours de la rencontre du Centre d'Etudes d'Opinion de la Generalitat de Catalogne (CEO, 2006), dans laquelle les Marocains ayant répondu à l'enquête exprimaient un clair manque de confiance envers la classe politique de leur pays.

Il est important de noter qu'il y a de très nombreuses perceptions du pays d'origine au sein de la communauté d'immigrés marocains allant des associations qui sont plutôt en faveur du régime politique marocain à celles qui sont tout à fait critiques par rapport à lui. Par exemple, en termes de sujets politiques de la diaspora, la position du gouvernement marocain quant à la fin du conflit du Sahara occidental a été mise en avant de manière itérative par les associations marocaines en Catalogne. Par contre, les associations marocaines dirigées par des immigrés originaires des régions nord (par exemple du Rif) ont exprimé des opinions critiques quant à l'establishment politique de Rabat.

À mesure qu'un immigrant s'installe dans la société d'accueil, la perception qu'il en a change. Les premières réalités qu'un immigrant pensait rencontrer sont réajustées et

Les perceptions sur la société d'origine et sur la société d'accueil

contextualisées à travers son expérience personnelle. Un bon indicateur de la perception de cette société réceptrice est l'expression de la volonté d'y demeurer. De manière plutôt surprenante et contradictoire avec le « mythe du retour » identifié parmi les immigrés de première génération en d'autres endroits d'Europe, pas moins de 64 % des Marocains affirmaient dans une récente étude désirer s'installer de manière permanente en Catalogne, souhaitant aussi faire venir leur famille la plus proche⁵⁴. Cela indique que la communauté immigrée marocaine deviendra une caractéristique permanente de la société catalane. Il n'y a aucune raison de penser, en effet, que ces Marocains cesseront de s'identifier au Maroc et de s'engager à ses côtés à travers des activités économiques, sociales et politiques. Il y a donc là un véritable défi pour l'avenir que les décideurs politiques des deux côtés de la Méditerranée doivent affronter. Ils doivent en effet proposer une politique publique convenable qui permette de faciliter l'installation sans entraver l'engagement transnational afin d'encourager le rôle potentiel que les immigrés peuvent jouer dans les relations euro-méditerranéennes.

La religiosité : les pratiques religieuses

L'Islam en Espagne présente un ensemble de caractéristiques qui le rendent singulier par rapport à d'autres réalités européennes. En premier lieu, il existe un très vaste cadre légal de reconnaissance de l'Islam (peut-être le plus complet au niveau européen) en vigueur depuis 1992, mais qui n'a pratiquement pas été appliqué en quatorze ans. En second lieu, ce cadre légal définit aussi l'instance représentative de l'Islam en Espagne (la Commission islamique en Espagne). Au moment où elle a été reconnue en tant que telle, à peine existait-il quelques communautés d'immigrés fédérées entre elles. En troisième lieu, les Marocains représentent la communauté musulmane la plus importante numériquement (presque 78 %), mais ils ne sont pas représentés au sein de la direction des deux grandes fédérations islamiques en Espagne. En quatrième lieu, les polémiques qui se sont développées autour de cette présence n'ont pas eu une dimension publique semblable à celle qu'elles ont pu avoir dans d'autres sociétés. Mais ce n'est pas pour cela, en cinquième lieu, que l'opinion publique espagnole a cessé d'élaborer un discours dans lequel se mêle la méfiance et le soupçon face à toute expression de l'Islam, comme conséquence de l'impact des attentats du 11 mars 2004 à Madrid⁵⁵.

Le fait que des organisations proprement socioculturelles incorporent aussi dans leur discours des éléments d'une référence religieuse n'est peut-être pas dû à une décision préalablement assumée dans leur idéologie associative mais au fait de se voir conditionnées par un discours public dans lequel la référence religieuse en relation à la communauté marocaine se fait de plus en plus insistante. Après le 11 septembre, mais tout particulièrement après le 11 mars, le débat généré autour de l'intégration de l'Islam et des musulmans en Espagne réclamait l'opinion des organisations qui s'étaient présentées auparavant comme étant les voix de la communauté marocaine. Les déclarations faites depuis lors, avec des contenus et des prises de position stratégiques ou contextuelles⁵⁶, contribuent à étendre ce débat, avec de nouveaux acteurs qui y recherchent leur espace à travers ce mécanisme d'exposition publique, afin d'asseoir et de renforcer leur légitimité en tant que représentants de la communauté.

Si la tendance à incorporer des références face au phénomène religieux dans le discours de ces associations socioculturelles semble clairement visée, une autre dynamique est apparue au cours de ces dernières années et qui a pour but d'inciter les organisations qui gèrent les lieux de culte à adopter dans leur programmation et dans leur profession de foi aussi bien un discours que des activités qui non seulement se maintiennent dans le domaine culturel mais qui progressent aussi vers le social ou le culturel. La redéfinition des lieux de culte musulmans que certains discours suggèrent, pour les transformer en « centres culturels et islamiques », met en avant la nécessité que de telles initiatives collectives progressent aussi dans une perspective beaucoup plus vaste et pas seulement limitée au secteur strictement doctrinal. Cela implique que ces lieux doivent développer une relation beaucoup plus intense et proactive avec le contexte social dans lequel ils se trouvent, ce qui pourrait contribuer à réduire les tensions sociales dont leur ouverture a été à l'origine au cours de ces dernières années.

Jusqu'à ce jour, la manière selon laquelle les observances religieuses se combinaient avec les appartenances identitaires au sein de la communauté marocaine en Espagne n'a pas été analysée en détail. Dans un récent sondage d'opinion élaboré en Catalogne par l'Institut de la Statistique de Catalogne (IDESCAT) (2006), il était fait référence au degré de fréquentation des offices religieux de la part des Marocains. L'échantillon correspondant à l'enquête montre que 18,3 % des Marocains se déclarent très pratiquants, 43,2 % plutôt pratiquants, 29,1% peu pratiquants et 7,8 % non pratiquants. Indépendamment de ces

⁵⁴ Cela ne signifie pas qu'ils renoncent à la mobilité, qui se maintient dans un contexte transnational, mais que le séjour en Espagne se transforme en résidence permanente, depuis laquelle des relations avec la société d'origine sont cependant maintenues. Dans ce nouveau contexte, l'idée mythifiée du retour est repoussée pour plus tard (dans le cas du rapatriement en cas de décès, comme de nombreux Marocains le mentionnent) et n'est réactivée que temporairement et ponctuellement, à l'occasion des vacances annuelles.

⁵⁵ Parallèlement, le fait que l'Espagne soit le pays européen dans lequel ait été effectué le plus grand nombre de détentions de membres de cellules islamistes après les attentats du 11 septembre et que, entre 1995 et 2005, quatre-vingt-dix Marocains aient été capturés, a contribué à maintenir vivant ce sentiment de menace (Jordán-Horsburgh, 2006).

⁵⁶ Il faut citer, comme exemple type, les déclarations faites par les responsables d'ATIME en avril 2004, en plein débat sur le degré d'influence qu'exerçaient les imams sur les communautés immigrées, dans lesquelles ils se faisaient l'avocat de la fin de « la tolérance avec les illuminés qui lancent des sermons dans les garages » (El País, 7 avril 2004).

pourcentages très généraux, nous ne pouvons présenter que quelques indicateurs quant à la manière dont cette observance s'exprime. Dans un panorama d'hétérogénéité doctrinale, une grande partie des Marocains sont liés à la référence islamique comme à un héritage familial, qui s'exprime par une pratique quotidienne plus ou moins intense, et qui n'est à l'origine d'aucune incompatibilité ni avec la société espagnole ni avec les interprétations les plus rigoristes de l'Islam. Celui-ci, pour la majorité des Marocains, se convertit en une référence non questionnée, dont l'attribution identitaire en tant que musulmans sera liée à leur propre origine culturelle et nationale⁵⁷. Dans cet ensemble, se trouvent aussi bien les pratiquants par habitude (pour lesquels se mêle une observance religieuse fruit d'une socialisation familiale à une appartenance culturelle) que ceux que l'on appelle les musulmans culturels (qui sont comme les précédents mais avec une pratique beaucoup moins fréquente et plus occasionnelle, qui se concentre autour de certains moments du calendrier festif islamique, comme par exemple la célébration du ramadan).

Les marges qui définissent cette observance par habitude ou occasionnellement se situent aussi bien dans les discours les plus rigoristes que dans ceux qui expriment un net éloignement de la référence islamique. Les interprétations les plus orthodoxes insistent sur la pratique religieuse comme critère différenciateur par rapport à la société occidentale, face à laquelle il serait nécessaire de maintenir une certaine distance pour éviter son influence sécularisatrice. Les arguments les plus laïcs face à cette observance ne sont pas formulés de manière explicite comme un plaidoyer public en faveur du rejet de la foi sinon en termes d'abandon de la pratique mais pas nécessairement de l'appartenance.

Dans cette combinaison de pratiques à observer et d'appartenance à définir, l'influence externe des débats internationaux autour de l'Islam ainsi que l'effet de la présence de lectures rigoristes dans l'Islam espagnol et catalan, on commence à voir apparaître un processus de retraditionalisation dans les formes ainsi que dans les discours au sein des communautés musulmanes. Or, ceci est à l'origine de contextes dans lesquels sont élaborés et appliqués de nouveaux modèles de conduite morale socialement légitimés. Dans ce processus, l'influence des liens transnationaux que maintiennent les communautés musulmanes d'origine marocaine avec d'autres groupes et mouvements constitue une importante voie d'entrée pour certaines lectures doctrinales islamiques. La figure des prédicateurs et leurs visites régulières aux communautés marocaines se combinent avec la consommation intensive de produits audiovisuels ayant des contenus doctrinaux ainsi qu'avec l'usage des mass media de la part de ces communautés.

⁵⁷ Il ne faut pas oublier que les appartenances exprimées par les nouvelles générations marocaines modifient substantiellement cette dépendance nationale ou culturelle par rapport au pays d'origine.

Conclusion

Parmi les leaders du monde associatif marocain en Catalogne, il y a un certain intérêt à acquérir une voix ayant davantage de force dans les processus politiques aussi bien locaux que transnationaux mais, en ce moment, le local a souvent la priorité sur le transnational (ou le translocal). Il est évident que cela pourra changer avec la mise en place progressive du droit de vote au Maroc pour les Marocains résidant à l'étranger. Plus encore, il est important de reconnaître et de soutenir le processus à travers duquel les associations d'immigrés en Catalogne et dans le reste de l'Espagne sont de plus en plus impliquées dans des réseaux associatifs plus largement européens ou marocains. Comme il est généralement admis dans la littérature sur les pratiques transnationales des populations immigrées, il n'est pas nécessaire qu'il y ait une absence de relation entre la dimension locale et la dimension transnationale de la participation des immigrés. De même que des travaux sur des thèmes concernant l'intégration des immigrés et l'engagement transnational dans la politique du pays d'origine ne sont en aucun cas mutuellement exclusifs (Østergaard-Nielsen, 2003). Ainsi, les réseaux et le travail en réseau quant au co-développement ou aux thèmes concernant l'intégration ou la discrimination s'entrecroisent et peuvent contribuer à renforcer la position des associations marocaines d'immigrés dans le contexte politique local et transnational.

Une élévation des conditions et des droits sociaux, économiques et politiques des immigrés marocains en Catalogne, de même qu'un renforcement de l'infrastructure associative et du dialogue avec les décideurs politiques et les institutions, constituerait un premier pas dans la bonne direction. Toutefois, le niveau de participation associative des communautés marocaines en Espagne demeure très faible. Dans l'enquête du CEO, à la question concernant la participation à une quelconque association (culturelle, sportive, de volontariat), presque la moitié des personnes ayant répondu à l'enquête déclarent ne jamais ou quasi jamais y participer. Cela doit nous faire penser à la nécessité que cet associationnisme, comme manière effective de proposer des éléments de participation et d'intégration sociale, devrait combiner la fonctionnalité des services qui sont offerts avec des activités et des propositions suffisamment attrayantes pour ces communautés. Étant donné l'importante transformation qui est en cours, cet associationnisme devra aussi être réorienté dans le sens de ces réalités changeantes. La promotion des mises en réseau à niveau local et à niveau transnational, la mise en commun des ressources des associations d'immigrés et l'existence de partenaires de la société civile et d'acteurs politiques dans les pays méditerranéens de départ et d'accueil constituent un important outil pour une attention postérieure des expériences et des perceptions des immigrés eux-mêmes. Et dans cette perspective, le cadre euro-méditerranéen pourrait être une plateforme adéquate pour le dialogue et l'action sur ces thèmes.

Références

Aparicio, R. et al. (2005), *Marroquíes en España: sociedad, cultura y migraciones*. Madrid : Universidad Pontificia Comillas.

CEO (2006) *Sondeig a la immigració. Estudi pilot sobre el perfil de la immigració marroquina, equatoriana, romanesa i xinesa installada a Catalunya*. Barcelona : Centre d'Estudis d'Opinió-Idescat- Generalitat de Catalunya.

Colectivo IOé (1996), *Marroquins a Catalunya*. Barcelona : Institut Català d'Estudis Mediterranis.

Danese, G. (1998) 'Transnational collective action in Europe: the case of migrants in Italy and Spain', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 24(4): 715--733.

Denoeux, G. (2002), "Le mouvement associatif marocain face à l'État : autonomie, partenariat, ou instrumentalisation?", in Sarah Ben Néfissa (dir.), *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*. Paris : CNRS.

Haas, H. d. (2005) *Migration, Remittances and Regional Development: The Case of the Todgha Oasis, Southern Morocco*. Paper presented at Ceres Summer School 2005, The Hague, The Netherlands.

Jordán, J.-Horsburgh, N. (2006), "Spain and Islamist Terrorism: Analysis of the Threat and Response 1995-2005", *Mediterranean Politics*, Vol. 11, nº 2: 209-229.

Lacomba, J. (2004) *Migraciones y desarrollo en Marruecos*. Madrid : Los libros de la catarata.

Lacroix, Th. (2005), *Les réseaux marocains du développement. Géographie du transnational et politiques du territorial*. Paris : Presses de Sciences Po.

López García, B. (coord.) (1996), *Atlas de la inmigración magrebí en España*. Madrid, Taller de Estudios Internacionales Mediterráneos-Centro Internacional Carlos V- Univ. Autónoma de Madrid-Dirección General de Migraciones.

López García, B.-Berriane, M. (eds.) (2004), *Atlas de la inmigración Marroqui en España*, Madrid : Universidad Autónoma de Madrid.

López García, B.-Cabello, E.-Moreras, J. (2002), "Éléments de transnationalité parmi les entrepreneurs maghrébins en Espagne", en Jocelyne Cesari (coord.), *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*. Paris : Maisonneuve & Larose / Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.

Martín Muñoz, G. (dir.) (2003), *Marroquíes en España. Estudio sobre su integración*. Madrid : Fundación Repsol-Ypf.

Moré, I. (2004), «Las sorprendentes remesas de los emigrantes marroquíes : los efectos de la emigración sobre las regiones de origen», in B. López García-M. Berriane (eds), *Atlas de la inmigración Marroqui en España*, Madrid : Autonomous University of Madrid, 130-133.

Moren-Alegret, R. (2001) *Integration and Resistance, The relation of social organisations, global capital, governments, and international immigration in Spain and Portugal*. Aldershot : Ashgate.

Moreras, J. (2004) 'Marroquíes en Cataluña', in B. López García-M. Berriane (eds), *Atlas de la inmigración Marroqui en España*,. Madrid : Autonomous University of Madrid, 305-13.

Moreras, J. (2005), "¿Integrados o interrogados? La integración de los colectivos musulmanes en España en clave de sospecha", en Andrés Pedreño (ed.), *La Condición Inmigrante : exploraciones e investigaciones*. Murcia : Universidad de Murcia.

Moreras, J. (2006), *Musulmans a Catalunya. Iniciatives comunitàries i representacions institucionals*. Barcelona : Institut Europeu de la Mediterrània.

Núñez Villaverde, J.A. et al. (2004), *Redes sociales en Marruecos. La emergencia de la sociedad marroquí*. Barcelona : Icaria.

Office de Change (2006), *Recettes M.R.E. par pays Année 2005* http://www.oc.gov.ma/recettes%20mre_pays_2005.htm (30 avril 2006).

Østergaard-Nielsen, E. (forthcoming) 'Policies and perceptions of transnational civic engagement among Moroccan migrants in Catalonia', *Journal of Ethnic and Migration Studies*,

Østergaard-Nielsen, E. (2003) 'The politics of migrants' transnational practices', *International Migration Review*, 37(3) : 665-690.

Roqué, M^a-A. (dir.) (2002), *La sociedad civil en Marruecos. La emergencia de nuevos actores*. Barcelona : Icaria-Imed.

L'émigration des Marocains en Europe s'est faite en deux temps. La première, principalement au cours des "trente glorieuses" vers les pays comme la France, la Belgique, les Pays Bas ou l'Allemagne. La seconde, plus récente, vers des pays du sud de l'Europe principalement l'Espagne, l'Italie et le Portugal, pays qui étaient eux-mêmes émetteurs de migrants.

Aujourd'hui la communauté marocaine est fortement présente dans les pays de l'Union Européenne. Sur les 3,15 millions de Marocains dans le monde, soit environ 10% de la population légale du Maroc, 84,6% selon les statistiques du Ministère marocain des Affaires étrangères et de la coopération (MAEC) sont établis en Europe (Fondation Hassan II). D'après les statistiques de l'OCDE, le nombre d'immigrés marocains installés dans les pays de l'OCDE est estimé à 1,181 million en 2001. Ils étaient 971 000 en 1990 et 690 000 en 1985-86 (OCDE, 2002).

La présence de communautés de migrants venant de sociétés différentes, ayant des cultures différentes, telles notamment celles en provenance de la rive sud de la Méditerranée, dont les Marocains, n'a cessé de poser des problèmes et de susciter des controverses quant aux politiques de gestion des migrations, que se soit pour les autorités des Etats concernés pris individuellement, ou pour les instances de l'UE.

On ne peut trouver mieux que le cas des émigrés marocains en France et en Espagne pour pouvoir évaluer les politiques de gestion de la migration suivies jusqu'aujourd'hui dans l'espace euro-méditerranéen, aussi bien par les pays de la rive nord de la Méditerranée, pays récepteurs de flux migratoires, que par ceux de la rive sud, pays émetteurs de ces flux.

La communauté marocaine émigrée qui se trouve dans ces deux pays se distingue d'abord par son importance quantitative. En effet, en France, on comptait environ 1 024 766 marocains en 2002, soit 46,9% de la population marocaine en Europe, alors que pour la même année, le nombre des marocains en Espagne s'élève à 493 114 soit environ 18% de l'ensemble des Marocains en Europe.

Mais au-delà de cette importance quantitative, l'intérêt de l'observation du cas des Marocains dans ces deux pays réside dans le fait que les problèmes qui se posent pour les politiques migratoires les concernant diffèrent en raison de la différence des contextes caractérisant leur migration dans ces deux types de pays dont l'un, la France, est un pays d'immigration ancienne, alors que l'autre, l'Espagne, est un pays d'immigration récente.

Les MRE (Marocains Résidant en Europe) en Europe souffrent d'une double discrimination qui se manifeste, d'une part dans les pays d'accueil, par la non jouissance de certains droits fondamentaux, civils, économiques et politiques, qui les met dans une situation de citoyens de deuxième zone et qui les marginalise et les exclut de la vie sociale, et d'autre part, dans les pays d'origine, par la suspension de leurs droits politiques ce qui fait d'eux, non pas des citoyens à part entière mais des citoyens à part. Cette double discrimination qui se traduit par une citoyenneté réduite et partielle hypothèque le rôle des MRE, souhaitée principale notamment depuis le sommet de Barcelone en 1995.

L'immigré ou les groupes d'immigrés sont des individus ou des groupes d'individus vulnérables dans les pays d'accueil où ils résident. Plusieurs facteurs concourent à cette vulnérabilité. Il y a d'abord l'image négative à travers laquelle ils sont perçus dans ces pays et en fonction de laquelle découle en grande partie leur statut inférieur dans la société.

Les immigrés marocains, comme les autres, subissent ces pratiques discriminatoires tant au niveau institutionnel qu'au niveau social, dans la vie quotidienne.

Au niveau institutionnel, la discrimination se vérifie notamment à travers les lois et autres mesures ne leur reconnaissant pas les mêmes droits que les nationaux ni leur égalité par rapport aux nationaux. Il est possible de citer à titre d'exemple les différentes lois et mesures édictées par différents gouvernements et caractérisées par leur rigueur à l'égard des émigrés. On peut citer en France les lois Pasqua, Juppé, ou en Espagne, les lois sur l'immigration prévoyant la restriction des droits et des libertés des émigrés. Mais il est également possible de déceler une attitude discriminatoire de la part des pouvoirs publics à l'égard des émigrés dans le cadre de l'opération de régularisation des « sans papiers » intervenue en 2000 où le pourcentage de refus des demandes de régularisation des clandestins marocains, mais aussi des algériens et des pakistanais (50%) était de loin supérieur à celui des latino-américains (76% des demandes acceptées).

Etude du pays d'origine des émigrés : le Maroc

Abdelhak Saaf.

Centre D'études Et De Recherches En Sciences Sociales (CERSS) Rabat

Introduction

La discrimination : Une citoyenneté partielle ici et là-bas

L'absence de jouissance et d'exercice par les MRE de droits politiques dans le pays d'accueil était longtemps considérée comme allant de soi du fait que le Roi les considérait comme ses sujets et ce même quand ils se faisaient naturalisés, étant donné que la nationalité marocaine ne se perd pas par l'acquisition d'une autre. Feu le Roi Hassan II avait à maintes reprises déclaré son hostilité à la participation des MRE à la vie politique des pays où ils résidaient. Cette position ne s'expliquait-elle pas par la crainte de l'impact de cette participation sur un régime politique réfractaire aux valeurs démocratiques européennes à cette période?

Au niveau social, la discrimination se vérifie à travers les discours et traitements dégradants tant de la part des politiciens que de la part de certains milieux de la société et ce dans différents domaines culturels, et dans la vie pratique quotidienne : dans les administrations, les commerces, dans les transports.

En France on peut observer ces pratiques discriminatoires dans la plupart des domaines de la vie. Il en est ainsi dans le domaine du logement, de l'éducation, de l'emploi et du travail, dans le domaine de la justice avec l'impunité trop flagrante des auteurs de crimes racistes, ou du moins les peines légères qui leur sont appliquées.

En Espagne, on a constaté des attaques racistes contre des émigrés marocains habitants du bidonville de El Ejido en février 2000, le refus des agriculteurs andalous d'embaucher les marocains pour la cueillette des fraises en 2002, ou l'affaire du « foulard islamique » également en 2002.

Discrimination dans le pays d'origine : La suspension des droits politiques, une citoyenneté partielle des MRE

Au niveau du discours officiel, on ne cesse de parler des MRE en tant que « nos citoyens » de l'extérieur. Dans la « Stratégie du Ministère Délégué Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger », approuvée par le Conseil de gouvernement marocain le 13 mars 2003, il est clairement affirmé la nécessité de « garantir le droit à la pleine citoyenneté par le biais d'une meilleure participation politique de la communauté marocaine résidant à l'étranger ».

Certes, au niveau de la reconnaissance des droits et des devoirs, rien ne permet de déceler un traitement discriminatoire par rapport aux citoyens de l'intérieur. Et dans les faits, il convient de reconnaître la prise par les pouvoirs publics marocains de nombreuses mesures dans le but de permettre aux MRE de pouvoir exercer effectivement les droits qui sont reconnus par la réglementation en vigueur. De même que de nombreuses mesures ont été prises pour éviter qu'ils ne soient sanctionnés par leur condition d'expatriés. En ce sens, des progrès importants ont été réalisés dans l'amélioration du transit, du séjour et des services administratifs.

Cependant, en ce qui concerne l'exercice effectif du droit à la participation politique, plus précisément leur représentation dans les institutions publiques, ils ne sont représentés ni au gouvernement, ni au parlement, ni dans aucune institution étatique. Comparant leur attachement au pays et leur acharnement dans la défense des causes nationales où ils résident et leur contribution substantielle à l'économie du pays, ils ne bénéficient pas d'une citoyenneté complète comparable à celle dont jouissent les citoyens de l'intérieur notamment au niveau de la participation politique.

Avant 1984, l'absence de volonté politique de faire participer les MRE à la politique du pays pouvait s'expliquer par leur nombre et leur apport économique encore réduit. Mais par la suite, on croyait que la nécessité de consolider les liens allait amener les pouvoirs publics marocains à les impliquer dans la vie politique. Ainsi s'attendait-on à l'occasion des législatives du 27 septembre 2002, à ce que, dans le cadre de la transition démocratique annoncée, des mesures soient prises par le gouvernement d'alternance pour permettre la participation de la communauté à ces élections. A la déception des MRE rien n'a été fait. Ils ont été maintenus en dehors de la vie politique nationale.

Cela a provoqué un large mécontentement exprimé par leurs organisations associatives qui ont tenu à aller jusque devant la justice pour revendiquer leur droit à la participation (requête présentée par le Conseil de l'Union des associations des Professions Libérales des Marocains en France et le Collectif des Marocains de l'Ile de France et des autres régions de France, auxquels il faut ajouter l'association des Sahraouis Marocains en France et en Europe ainsi que le Groupe Fayole marocain).

Cette revendication d'exercer effectivement leur droit à la participation politique n'a pas cessé depuis lors. Elle trouva finalement écho dans le discours du Roi du 6 novembre 2005 où il annonça sans ambiguïté la volonté du pouvoir de permettre la participation des MRE aux prochaines élections de 2007. On se pressa de croire, au sein de la communauté marocaine à l'étranger, qu'une nouvelle ère allait commencer avec la restauration définitive et irréversible de la citoyenneté des Marocains de l'étranger.

Cette annonce faite par le chef de l'Etat de la prochaine participation des MRE aux élections, a créé une dynamique aussi bien au Maroc qu'au sein de la communauté marocaine à l'étranger.

A l'intérieur du pays, les partis politiques ont commencé à s'organiser pour s'assurer les voix de l'électorat marocain à l'étranger et pour trouver d'éventuels candidats pouvant les représenter et leur assurer des sièges dans l'institution parlementaire en 2007. Ainsi, plusieurs leaders politiques, les chefs des partis de l'Istiqlal, du Rassemblement National des Indépendants, du Parti de la justice et du développement, se sont déplacés en Europe et ailleurs pour rencontrer les MRE.

Dans les médias, la question de la représentation des MRE, aussi bien au parlement qu'au Conseil Supérieur de la Communauté Marocaine à l'Etranger, est réapparue en force.

A l'extérieur du pays, on a remarqué, un grand enthousiasme parmi les membres de la communauté marocaine de l'étranger qui se sont réjoui que la justice leur soit rendue, ainsi qu'un fort désir de participer aux élections de 2007, à en croire, par exemple, le sondage effectué sur le site Yabiladi.com, d'où il résulte que 68% des jeunes ont l'intention de voter lors des élections de 2007.

On remarqua également, aussi bien dans les pays de résidence qu'au Maroc, une réactivation des réseaux associatifs des MRE les plus en vue, tel que le collectif Al Mondara qui vient d'organiser le « Débat transnational sur l'immigration marocaine » concernant la participation aux élections de 2007, et ce dans le but de se préparer dans de bonnes conditions. Communiqués, réunions, rencontres avec les responsables politiques, lobbying, se sont multipliés depuis l'annonce royale et ce sur fond de concurrence entre les différents acteurs associatifs de la diaspora marocaine.

Reste le problème de savoir comment concilier, dans le cas où le droit de participation politique est garanti aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine, la double allégeance politique. Sur ce point, les opinions divergent. En fait, il semble possible de dépasser une vision chauviniste des choses et voir en cette double participation politique, la concrétisation de l'appartenance à une citoyenneté supranationale, qui serait la citoyenneté euro-méditerranéenne.

L'acceptation de l'égalité des émigrés extracommunautaires dans la jouissance des droits et des devoirs avec les nationaux des pays d'accueil paraît être une condition nécessaire pour permettre aux émigrés de jouer un rôle clé dans le partenariat euro-méditerranéen. L'acceptation de la différence de culture et notamment des pratiques religieuses est également nécessaire.

Si la religiosité des émigrés marocains se situe, dans les pays d'accueil, au centre du débat sur l'intégration, elle intéresse également vivement les pays d'origine. S'il en est ainsi, c'est parce que généralement la religion est considérée comme un élément important de l'identité des personnes. C'est peut être vrai dans une certaine mesure pour les nationaux. Mais c'est plus vrai pour des immigrés venus de pays étrangers et de sociétés ayant des cultures différentes. C'est le cas des MRE venus de pays comme le Maroc, qui ne connaît pas de séparation entre le spirituel et le temporel, puisque selon la Constitution du Royaume, l'Islam est la religion d'Etat et le chef de l'Etat est le "commandeur des croyants".

Au Maroc, le culte musulman est pratiqué dans un environnement social cohérent caractérisé par l'unicité du rite, en l'occurrence le rite orthodoxe malikite. Il n'est pas relégué dans la sphère privée comme c'est le cas dans les pays de l'UE. Cette différence entre les contextes rend la religiosité des MRE problématique dans leurs relations avec les autorités et les sociétés des pays de résidence, mais aussi dans leurs relations avec leur pays d'origine.

La religiosité : entre le refus du droit à la différence et les risques des dérives

Selon une conception ayant prédominé jusqu'ici dans les pays européens, la culture spécifique des émigrés maghrébins et en particulier leur religion, l'Islam, serait un obstacle à leur intégration. Cette conception trouve reflet non seulement dans les politiques migratoires des pays membres de l'UE, mais aussi au niveau de la société, dans les manifestations d'hostilité à l'encontre de l'immigré arabe, identifié au musulman extrémiste et terroriste prônant la violence.

Ces attitudes d'hostilité manifestées à leur égard, dont les causes sont diverses, créent chez les émigrés musulmans comme les Marocains, la crainte sinon pour leur foi du moins celle de ne pas pouvoir exercer librement leur culte. On comprend dès lors que l'une des préoccupations principales des primo migrants en Europe était de pouvoir pratiquer sans entrave et en toute sérénité leur culte dans un environnement social différent de celui de leurs pays d'origine et donc de pouvoir préserver leur identité culturelle. Celle-ci réside pour les MRE non seulement dans leur marocanité mais aussi dans leur islamité.

De fait, les MRE vivant dans les pays de l'UE ont toujours rencontré d'énormes difficultés à pratiquer librement et sereinement leur foi musulmane avec tous les rituels qu'elle leur impose. Il existe un manque d'espaces de prière souvent refusés par les autorités des localités dirigés par des élus appartenant à des courants politiques nationalistes (Front National en France par exemple) refusant la diversité (les obstacles dressés contre l'octroi d'autorisation de création de lieu de culte...). Un autre facteur est la méfiance sinon l'hostilité manifestée envers l'Islam à chaque échéance électorale par certains courants politiques qui par des calculs électoralistes, en font l'un des thèmes majeurs de mobilisation du corps électoral. Les médias ont une tendance pernicieuse à associer l'Islam et le terrorisme, le fanatisme, l'intégrisme, l'extrémisme ou tout simplement la criminalité. Tous ces facteurs ont fini par ancrer dans la conscience collective des populations autochtones une image négative de l'Islam et des MRE identifiés par leur religion. Une certaine islamophobie a ainsi gagné l'esprit de certains courants des sociétés des pays de l'UE se traduisant dans les faits par des comportements racistes et xénophobes à l'encontre des MRE.

Exclus et marginalisés par les sociétés d'accueil en raison de leur culte, les MRE ont été acculés à un repli identitaire, trouvant dans l'Islam et la culture héritée du pays d'origine un refuge en même temps qu'un facteur de mobilité sociale. Car l'Islam, comme tout système religieux, produit un lien social en inscrivant les adeptes dans une lignée croyante. En les unissant dans une communauté morale, il génère comme tout système religieux des sentiments d'appartenance à une communauté, et donc leur fournit une ressource d'identification.

Cette attitude de repli n'est pas propre aux primo immigrés qui, en raison de leur faible niveau d'instruction, de leur origine rurale et de leur condition socio-économique, étaient privés d'atouts pour s'intégrer dans leur société de résidence. Elle est celle de leurs descendants, des deuxièmes et troisièmes générations, en réaction à la politique de marginalisation et d'exclusion dont ils ont fait jusqu'ici l'objet.

Ce repli peut être expliqué comme un «...substitut à une citoyenneté refusée, comme une recherche d'identité, dans la mesure où il est plus qu'un acte de foi, une appartenance à un groupe social défini le plus souvent de l'extérieur comme partageant entre ses membres un ensemble de valeurs éthiques, sociales et culturelles... »⁵⁸

Pour le pays d'origine, le Maroc, on ne cesse d'affirmer que l'objectif principal, dans le cadre de la nécessité de maintenir et de consolider les liens avec la communauté marocaine à l'étranger, est la préservation de la culture et de la foi de ses citoyens de l'extérieur. Pour cela, à travers une institution dédiée à la communauté marocaine à l'étranger, en l'occurrence, la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, on a favorisé l'envoi d'enseignants de langue arabe et de civilisation marocaine mais aussi de prédicateurs pour l'encadrement religieux. Mais un bilan révélerait facilement que ces efforts ont été insuffisants. Le nombre de ces enseignants et de ces prédicateurs est loin de couvrir la totalité de la communauté, ensuite, leur formation s'est révélée inadaptée au contexte européen où vivent les membres de la communauté marocaine.

Il a fallu attendre, dans un contexte de progression du conservatisme religieux au sein de la société marocaine, l'implication de jeunes issus de l'émigration marocaine en Europe dans les attentats perpétrés au Maroc notamment, à Marrakech en 1984, puis surtout à Casablanca le 16 mai 2001, pour que les autorités marocaines prennent conscience de la nécessité urgente d'un encadrement adéquat de la religiosité des MRE.

⁵⁸ Hervieu-Léger, D. : « La Religion pour Mémoire », Paris, éd. Cerf, 1993, cité par Noureddine Harrami, in « La représentation de l'appartenance religieuse chez les jeunes issus de l'immigration marocaine en France », intervention au colloque Entre protection des droits et mondialisation. Dynamiques migratoires marocaines : histoire, économie, politique et culture. Casablanca, 2003.

En fait, il semble qu'il faille montrer plus de circonspection et de vigilance devant certains projets d'intégration des émigrés qui se fonderaient sur la « laïcisation » de l'Islam dans les pays de résidence, et qui viserait une coupure de ces émigrés avec leur racines nationales en présentant leur allégeance aux autorités religieuses de leur pays d'origine et leur attachement à l'Islam de leurs ancêtres comme un rapport coercitif et non pas comme un attachement libre. (Belguendouz, 2004).

L'Islam ne semble pas constituer le problème, la difficulté réside plutôt dans la perception étreiquée que se fait la société d'accueil des pratiquants de cette religion monothéiste et de l'Islam réduit à l'aspect ethnique et du mépris du droit de l'autre à la différence.

L'espace euro-méditerranéen ne saurait être un espace de coopération en dehors de l'acceptation par les uns des différences des autres. La diversité culturelle et religieuse doit être vue comme un facteur d'enrichissement plutôt que comme un facteur de distorsion, si bien sûr on fait prévaloir les valeurs du dialogue, de la tolérance et de l'ouverture à l'autre. Pour cela la concertation entre les partenaires euro-méditerranéens s'impose.

A vrai dire, sur ce volet religieux, il semble que les dynamiques, les priorités et les processus paraissent différents de part et d'autre de la Méditerranée. Au nord, on assiste à des tentatives de maîtrise d'un phénomène devenu (cas de la France) un phénomène social majeur se plaçant au centre du débat sur la société, et ce, à travers la recherche d'interlocuteurs (instances représentatives des musulmans) capables de servir de relais entre le pouvoir politique et la communauté musulmane.

Au sud de la Méditerranée, la priorité est à l'encadrement religieux pour préserver les MRE contre l'influence de doctrines extrémistes les conduisant à agir même contre leur propre pays.

Mais ces interventions de la part des Etats des deux rives de la Méditerranée, pour légitimes qu'elles soient, ne se préoccupent pas de leur harmonisation. Ceci a pour conséquence l'insuffisance des moyens d'orientation vers un model de l'Islam préservant les MRE de toute mobilisation politique qui irait à l'encontre de l'esprit de la Déclaration de Barcelone.

Si la notion de transnationalisme renvoie aux attitudes, comportements et activités ainsi qu'aux identités culturelles, sociales et religieuses qui se développent à travers des frontières politiques et orientés dans le sens de maintien des liens avec le pays d'origine (Aubarell et Aragall, 2003), on peut dire que dans le cas des MRE dans l'espace euro-méditerranéen, elle se trouve pleinement vérifiée.

En effet, les Marocains de l'extérieur présentent cette particularité de demeurer fortement attachés à la mère patrie en cherchant par différents comportements et actions à contribuer à son développement, tout en œuvrant pour la prospérité des pays où ils résident.

Apport des MRE au pays d'origine : un apport insuffisamment développé et mal exploité

Plusieurs attitudes et comportements des émigrés marocains attestent de leur fort attachement à leur mère patrie et de leur contribution à son développement.

Apport des MRE en tant qu'individus :

L'un des comportements les plus significatifs de l'attachement des MRE à leur pays d'origine réside dans le retour en masse d'une manière périodique et régulière au pays pendant les vacances d'été ou à l'occasion des fêtes religieuses notamment. Il y a en quelque sorte un besoin de contact physique qui est ressenti par les membres de la communauté marocaine à l'étranger. Ils sont chaque année de plus en plus nombreux à retourner se ressourcer au pays. Selon les statistiques de la Commission Nationale auprès du Premier Ministre chargé de l'accueil des marocains résidant à l'étranger créée en 1996, leur nombre aurait atteint en 2005 environ 2,8 millions à avoir séjourné au Maroc sur une population émigrée comptant environ 3,1 millions de personnes (Fondation Mohammed V pour la solidarité, Rapport sur le transit des MRE, 2005). Loin donc de diminuer, comme on pourrait le croire suite à leur sédentarisation consécutive au regroupement familial et de leur naturalisation massive, le nombre des MRE qui retournent au pays pour voir leur lieu d'origine ou leur famille et le pays d'une manière générale, est en nette progression. Ce retour périodique ne concerne pas uniquement les primo émigrés mais aussi les jeunes de la deuxième et troisième génération.

**La mobilisation
associative :
Des pratiques
transnationales à
promouvoir**

Un autre indicateur révélant un comportement transnational des émigrés marocains dans l'UE, traduisant leur attachement au pays est le transfert de fonds qu'ils effectuent vers le Maroc. Chez les émigrés marocains, l'idée de s'expatrier était liée à l'idée de retour au pays après avoir fait des économies dans le pays de résidence. En effet, le projet migratoire était, et reste encore, un projet économique fondé sur la collecte d'une épargne maximale.

Comme pour de nombreux pays, les transferts de fonds des travailleurs résidant à l'étranger constituent pour le Maroc la principale source de financement externe (J. BOUHGA-HAGBE, 2004) dépassant largement les recettes du tourisme. Sur 25 ans, elle a représenté en moyenne 6 % du PIB (source : Banque Mondiale et FMI 2003). Cette manne a représenté dans la dernière période environ 9,63% du PIB, 29% par rapport au taux de l'import et 45% par rapport au taux de l'export (Source : Banque Al Maghreb (Maroc) ; Banque Mondiale : Rapport sur le Développement dans le Monde 2000-2001). On estime à 11,1% le taux annuel d'augmentation des transferts des MRE entre 1970 et 2004. Selon des prévisions, le montant des transferts des MRE au Maroc atteindrait en 2025 environ 47 milliards de dirhams (Bouayiou 2005).

Par ailleurs, il convient de remarquer aussi que si la majeure partie des transferts des MRE s'opère par les circuits formels connus tels que les banques ou la poste, une autre partie est effectuée à travers des circuits non formels échappant aux statistiques officielles tels que les compensations entre compatriotes, les biens matériels que l'immigré fait rentrer dans le pays d'origine de son séjour.

Mais les transferts des MRE ne résident pas seulement dans les transferts de devises. Ils consistent aussi en biens en nature dont on estime que la valeur moyenne se situe entre 20% et 30% des transferts de fonds (selon une enquête ponctuelle couvrant deux principaux foyers d'émigration : Nador au Nord du Maroc et Tadla au centre, cette valeur serait entre 20 et 30%). Ces biens ont donné lieu à un véritable commerce formel dans certaines villes du Royaume.

Le problème qui se pose au Maroc est de savoir comment optimiser l'utilisation des transferts de fonds des MRE, sachant que jusqu'à présent les primo migrants préféraient investir dans des secteurs peu productifs ayant un faible impact sur le développement du pays. Ils ont une nette tendance en effet à placer leur argent dans l'immobilier. La dernière enquête en date, celle de l'INSEA en 2000, montre que 84% des ménages ont investi dans l'acquisition de logement, 7% dans l'agriculture, 5% dans le commerce et 1,4% dans le tourisme.

Ce comportement n'a que peu changé. Mais ce qui caractérise l'investissement des MRE c'est que dans la plupart des cas, ils investissent dans leur région d'origine. Selon les conclusions d'un colloque tenu à Settat (sud de Casablanca) en 2004, 80 à 90% des investissements des MRE ont lieu dans la région d'origine. D'ailleurs, la ventilation des dépôts bancaires révèle qu'en général ils s'opèrent dans la région d'origine des MRE, ce qui témoigne de leur attachement à leur région. Selon l'enquête précitée de l'INSEA, 57% des interrogés ont manifesté leur intention d'investir au Maroc contre 14% qui veulent investir dans les pays d'accueil.

Au cours des derniers temps, on constate l'émergence d'une nouvelle génération d'investisseurs de MRE. Généralement instruits, plus avertis que leurs ancêtres et plus au courant des faits économiques et des finances internationales, ils investissent dans des domaines inédits et dans des secteurs plus compétitifs tels que les nouvelles technologies.

La question qui se pose aujourd'hui pour le Maroc est de savoir comment il peut tirer profit de la manne de fonds qui sont annuellement transférés par ses citoyens de l'extérieur, pour que d'une part elle ne se tarisse pas et d'autre part, pour qu'il arrive à la canaliser en la dirigeant vers les secteurs dont les effets induits en économie dans son ensemble sont les plus importants (Bouayiou, 2005).

Apport des MRE dans le cadre de réseaux :

Après des décennies marquées par une forte politisation du tissu associatif marocain, c'est à partir du début des années 90 qu'on en est arrivé à se convaincre, au sein de la communauté émigrée, que la pérennité de l'immigration donne une autre dimension au travail associatif, aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine. Ainsi, des motivations nouvelles animent désormais un grand nombre d'associations de

MRE nouvellement créées, ayant choisi d'œuvrer dans divers domaines. L'impulsion de nouveaux rapports avec les pouvoirs publics marocains est devenue une nécessité pour ces associations qui, de plus en plus, s'impliquent dans divers projets de développement dans le pays d'origine et cherchent à s'installer aux postes d'intermédiaires entre les membres de la communauté marocaine et les pouvoirs publics marocains.

Un phénomène important observable dans la dynamique associative marocaine dans les pays de l'UE consiste en l'organisation de l'élite marocaine, de plus en plus nombreuse parmi la population immigrée, dans des associations à caractère scientifique manifestant la volonté de contribuer au transfert du savoir scientifique et technique au pays d'origine, telle que l'association « Savoir et Développement », créée en 1999 en France ou bien « Caravane, l'association des marocains des grandes écoles », ou l'association « Migration et Développement » (V. Bouayou, 2005).

Les entrepreneurs marocains ont également créé des associations pour faciliter leur investissement au Maroc. Il en est ainsi, par exemple, du « Club des Investisseurs Marocains à l'Étranger », créé en 1996.

Un autre aspect du transnationalisme, pas suffisamment analysé, qui se manifeste à travers le comportement des MRE, réside dans les échanges commerciaux à petite échelle dans lesquels sont impliqués des initiatives entrepreneuriales développées par des immigrés avec l'appui de réseaux familiaux ou amicaux dans les pays d'origine (Lopes Garcia, Cabello, Moreras, 2002). Il serait intéressant de mesurer l'impact de ces activités sur le pays d'origine.

Il résulte ainsi de toutes ces données que l'apport des MRE au pays d'origine et leur contribution à son développement est important mais qu'il pourrait l'être plus si les conditions étaient satisfaisantes aussi bien par les autorités des pays d'accueil que par celles des pays d'origine mais aussi par les composantes de la société civile. De plus grandes facilités de nature diverse, juridiques, administratives, financières pourraient permettre aux émigrés de développer leurs comportements transnationaux au bénéfice de l'espace euro-méditerranéen.

Les perceptions :

Les MRE dans les pays de l'UE sont conscients, depuis longtemps, du rôle économique qu'ils jouent aussi bien là où ils résident que de là où ils sont venus. Ils en sont fiers et affirment vouloir et pouvoir faire plus si on leur balise le terrain. Cependant, ils se sentent frustrés du fait, d'une part, du statut de citoyen de second rang qui leur est reconnu au nord de la Méditerranée à cause des pratiques discriminatoires dont ils sont l'objet, d'autre part en raison de leur privation de la participation à la vie politique au sud, dans leur pays d'origine. Ils se sentent diminués dans leur droit et dans leur statut dans les deux pays.

Ce qui les gêne le plus également, c'est l'image stéréotypée qui les présente au nord, comme une force de travail manuelle ou intellectuelle et, au sud, comme des agents de transferts de fonds. C'est pourquoi, à travers leurs élites engagées dans l'action associative, ils la refusent avec de plus en plus de force. Ils aspirent à être perçus comme des citoyens placés sur le même pied d'égalité que les autres nationaux, tant en ce qui concerne les droits qu'en ce qui concerne les devoirs.

Les MRE admirent dans le pays d'accueil son système fondé sur la démocratie et la garantie des droits et des libertés ainsi que les progrès techniques et scientifiques ayant permis un haut degré de confort et de bien d'être. Mais en même temps, ils éprouvent un sentiment d'injustice du fait des pratiques discriminatoires dont ils sont souvent les victimes.

Quant à leur pays d'origine, on peut déceler chez les MRE un attachement fort qui prouve notamment la défense de ses causes principales. Toutefois, ils sont déçus par l'attitude des pouvoirs publics marocains fondée sur une conception exclusivement utilitariste qui ne voit que leur apport économique et leur refuse le droit de participation politique.

Sans doute une partie de la communauté marocaine à l'étranger conserve-t-elle encore une image héritée des années dites de plomb d'un régime politique autoritaire restreignant les droits et les libertés fondamentales et adoptant une attitude de suspicion à l'égard des membres de la communauté marocaine à l'étranger considérés comme des opposants en puissance. En fait, cette image ne correspond plus à la réalité et n'est plus celle de

la majorité des MRE, car une phase nouvelle a été inaugurée au Maroc à la fin du règne du roi Hassan II. La volonté de démocratiser le pays et de construire un Etat de droit et des institutions, a changé l'image traditionnelle gravée dans la conscience collective des MRE. En effet, on assiste depuis quelques années, à un changement d'attitude des MRE, à travers notamment leurs organisations associatives, qui s'impliquent de plus en plus dans les projets de développement dans leurs régions d'origine en particulier. Cette implication devrait être poursuivie d'autant plus que le processus d'élaboration des politiques publiques dans de nombreux domaines est, dans le contexte actuel, fondé sur le principe de la concertation et d'ouverture sur les composantes de la société, dont les associations des MRE.

Par ailleurs, il faudrait remarquer qu'en dépit de l'éloignement géographique, de l'enracinement dans le pays d'accueil, des naturalisations massives, des politiques d'intégration, les MRE continuent à s'identifier à leur pays d'origine, à sa culture et à sa religion et à s'engager dans les projets de son développement. Ils s'estiment des traits d'union entre le pays où ils résident et le pays d'origine pour opérer le transfert du savoir scientifique et technologique dont ce dernier a besoin pour son développement (cas des associations de scientifiques marocains à l'étranger).

De ce fait, ils agissent en tant que transnationaux puisque oeuvrant à travers les frontières d'au moins deux pays.

Il demeure que l'idée, pour les MRE, de se percevoir comme des citoyens euro-méditerranéens ayant conscience de la responsabilité du développement de cet espace commun sur la base d'un partenariat fondé sur les valeurs de démocratie, de liberté, et de respect des droits de l'homme, a encore du chemin devant elle. Ce qui donne aux responsables des différents pays du PEM le devoir de rétablir les émigrés dans une citoyenneté redéfinie et de promouvoir leur transnationalisme pour qu'ils puissent effectivement jouer un rôle primordial dans la coopération euro-méditerranéenne.

References bibliographiques

AUBARELL ; G. et ARAGALL ; X. : « Citoyenneté et reconnaissance, de la diversité en Europe méditerranéenne », in : Actes du Colloque Migration et Citoyenneté, 25-26 avril 2003, ed. Publications de l'AMERM ; 2003 ; pp.74-101.

BEKOUCH ; M-H. : « La diaspora marocaine ; une chance ou un handicap », Editions La croisée des chemins, 2003.

BELGUENDOUZ ; Abdelkrim : « Quelles représentations institutionnelles au Maroc des marocains résidant à l'étranger ? » in : Migration et citoyenneté, actes du colloque international, Amerm, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Rabat, 2004.

-Les MRE, quelle marocanité ?

« Le cadre général de l'émigration marocaine en liaison avec la problématique de l'immobilier au Maroc pour la communauté marocaine à l'étranger. Etude pour la Compagnie Générale Immobilière », avril 1991.

BOISSONAT ; J. : Rapport : « Le travail dans 20 ans », édition Edile Jacob, 1995.

BOUHGA-HAGBE ; J. : « A theory of worker's remittances with application to Morocco », IMF Working Paper, 2004.

BOUOUIYOUR Jamal :

« Migration, diaspora et développement humain », in « Le Maroc possible, une offre de débat pour une ambition collective », Rapport du cinquantenaire, 2006.

« Transferts des travailleurs marocains à l'étranger », Annuaire de l'Emigration, Fondation Hassan II, 1994.

« Réseaux scientifiques et techniques et transferts technologiques, quelques éléments d'analyses à travers l'expérience marocaine », in Migration Sud-Nord « La problématique de l'exode des compétences », publications AMERM, 2001.

BRAUDEL ; Fernand : « L'identité de la France », éd. Flammarion, Paris 1986, p.209.

BRION ; F. : « Discrimination et stigmatisation des populations immigrées en Europe », in : Migration et Citoyenneté, Actes du colloque organisé par l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM), pp 112-132.

DELTOMBE ; T. : « La construction médiatique de l'islamophobie, 1975-2005 », 2005.

Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à L'Etranger :

« Marocains de l'Extérieur », en collaboration avec l'OIM, Juillet 2003.

« Marocains de l'Extérieur et Développement, pour une nouvelle dynamique de l'investissement », janvier 2005.

Fondation Mohammed V pour la solidarité : Rapport sur le transit des MRE, 2005.

ISKANDER ; N. : « The transnational Kingdom, Migration, Economic Development and social

Change in Morocco », in : Critique Economique, numéro sur La nouvelle question migratoire, cas du Maroc, numéro 16, Eté-Automne 2005 pp.57-74.

GALLINA ; A. : « The (Missing) link between remittances and local development, Evidence from Morocco », revue Critique Economique, n°16, été automne 2005, pp. 85-108.

FARGUES ; Ph. : « L'Emigration en Europe vue d'Afrique du Nord et du Moyen Orient », in : Esprit (Revue Internationale) décembre 2003, pp. 125-143.

BRASSE ; P. : « Participation politique : un test pour l'intégration », in : l'Annuaire de l'émigration : Maroc, 1991, Eddif Maroc. pp. 501-504.

UBERCIER Marie-Hélène et SCHNEIDER Hartmut : « Les migrants partenaires pour le développement », OCDE, 1996.

DAOUD Zakia : « De l'immigration à la citoyenneté, itinéraire d'une association maghrébine en France : l'ATMF », (ATMF : Association des Travailleurs Marocains en France), 2003.

KHACHANI ; M. : « Les Marocains d'ailleurs, la question migratoire à l'épreuve du Partenariat euro marocain », publication AMERM, Rabat 2004.

« Des liens entre migration et développement », Document OIM, présenté lors de la rencontre ministérielle 55, à Tunis, 16-17 octobre 2002, Tunis.

KHELIL ; M. : « L'intégration des maghrébins en France », PUF, 1991, pp 10-16.

MUZARD : P. : « Le rôle des travailleurs étrangers dans le développement de la France », in : Informations et commentaires, n°106, janvier mars 1999.

RICHARD ; J-L. : « Trente glorieuses, quand les immigrés devaient rapporter », in : Hommes et Migrations, n°1221, septembre octobre 1999.

YOUSSOFI ; Abderrahman, Premier Ministre marocain du gouvernement d'Alternance de 1998 à 2002, Interview avec le Matin du Sahara et du Maghreb, 17 septembre 2000.

VANSTON Nick, Division des Etudes Economiques à l'OCDE, « L'immigration, prochain stimulant de la croissance » in : Le Monde, 20 juin 2000.

Conclusions finales

Le Partenariat euro méditerranéen est orienté prioritairement vers l'articulation / relation entre l'UE et les pays membres du PEM, et a été jusqu'à présent peu dirigé vers la population méditerranéenne majoritairement présente dans l'Union Européenne. Malgré la présence dans les pays de l'UE de cinq millions de personnes provenant de la rive sud de la Méditerranée on n'a pas souligné la nécessité d'agir dans cette perspective en se penchant sur l'importance de cette réalité, conséquence des mouvements humains dans l'espace Euromed. Il paraît donc prioritaire de souligner le dossier migrations sur l'agenda euroméditerranéen, et cette prise en compte passe par la reconnaissance du potentiel que les migrants représentent en tant qu'acteurs du Partenariat.

À l'issue de cette recherche, nous constatons que pour aborder le rôle à jouer par les migrants au sein du PEM on a décidé d'aborder la perspective à partir de deux aspects : les communautés d'immigrés et les dynamiques transnationales.

1. Lorsqu'on aborde la question des communautés d'immigrants, on se heurte d'emblée au problème de la définition même de ce que nous qualifions comme immigré. Les analyses élaborées en France ou en Espagne offrant des typologies assez disparates. Bien que nous pouvons être d'accord sur une définition (résidents nés à l'étranger avec une nationalité étrangère à la naissance) et qu'il y ait une définition spécifique sur le plan juridique, l'étude reflète que certains aspects sociologiques obligent à ouvrir l'éventail et à tenir compte des diverses typologies à partir des situations personnelles et conditions sociales liées à la personne immigrée (temps de séjour, projet migratoire, liens avec le pays d'accueil, etc.).

Ainsi, en France, on constate une invisibilité de cette communauté alors qu'on continue à identifier comme des immigrés des personnes résidant dans le pays depuis des décennies et même des Français nés en France. En Espagne, le débat sur la capacité d'intégration de cette communauté s'accompagne d'une comparaison constante avec l'intégration d'autres communautés immigrées (Sud-américains, Européens de l'Est).

Ces débats se traduisent dans le domaine social par le fait qu'en France, il existe une immigration de longue durée et le débat actuel ne s'articule plus tant autour de l'intégration des immigrés et de leurs enfants que sur la pleine acceptation de la dimension multiculturelle de la société. En Espagne, le manque d'enracinement de cette communauté fait que les dossiers sont très différents.

→ Il est donc important de constater que malgré la nécessité de définir des droits politiques sur des sujets clairement identifiés, il faut toujours tenir compte des éléments de complexité de l'immigration, d'où l'importance des communautés d'immigrées.

2. Dans le champ d'analyse des communautés, il faut souligner l'importance de l'associationnisme en tant qu'élément d'inclusion. Bien qu'on puisse distinguer trois orientations selon l'action des associations, d'un côté celles dites ethniques, plutôt orientées vers la défense des droits collectifs, de l'autre côté, des associations civiques, orientées vers l'aide à l'intégration ou bien la protection de droits sociaux communs dans la société d'accueil. Finalement il existe aussi des associations qui ont un potentiel dans la relation avec les sociétés d'origine si bien que leur orientation est la promotion du développement ou la modernisation du pays d'origine.

Dans ce cas également, la différence entre la France et l'Espagne est notable. En France, les associations d'immigrés ont un caractère social et doivent être comprises à partir des évolutions provoquées par la présence d'immigrés dans la société française (racisme, discrimination, stigmatisation), souvent en relation avec l'ancienneté de l'immigration ou du fait qu'il s'agisse de la deuxième génération issue de celle-ci. Mais il existe aussi en France des élites montantes, ou bourgeoisie, dont l'associationnisme a un impact important sur les pays d'origine, comme le reflète aussi le rapport marocain. En Espagne, en revanche, on remarque que l'associationnisme est encore faible quant à la participation et offre une composante plus ethnique et religieuse, parfois même politique, avec une influence de l'État marocain.

→ Le dynamisme de l'associationnisme, dans son sens plus large, est présent dans plusieurs pays de l'UE où l'on trouve aussi des communautés marocaines, et montre un degré hétérogène de mobilisation tant à l'intérieur (potentiel d'inclusion) comme à l'extérieur (incidence sur le pays d'origine) à partir surtout de l'ancienneté des flux migratoires.

3. En ce qui concerne les dynamiques transnationales, elles ont un impact sur la conception de l'immigré lui-même quant à la citoyenneté. D'une part, le sentiment d'appartenance peut être flexible (être citoyen ici ou là-bas), d'autre part, du fait de l'extraterritorialité, l'immigré est porteur, en tant qu'acteur des deux sociétés, d'un pouvoir de transformation du concept même de citoyenneté.

On observe que la dynamique de réseaux est différente selon le pays analysé. Tandis qu'en France, dans le cas de la communauté marocaine, on peut parler d'une dimension transnationale (par exemple, l'engagement en faveur du développement et de la démocratisation du Maroc en coordination avec des communautés de marocains présentes dans d'autres pays de l'UE), en Espagne, on observe encore une dynamique plus translocale qui se traduit par des interventions visant à influencer les localités d'origine, la structure organisationnelle n'étant pas encore assez forte pour permettre des connexions avec des communautés marocaines d'autres pays européens.

→ Le dynamisme transnational oblige à porter son attention sur deux perspectives en parallèle : besoins actuels : comme le fait de constituer une représentation transnationale de l'espace euro méditerranéen ainsi qu'une appréhension de celui-ci comme un univers d'opportunités. Et potentialités à moyen terme dans le sens où les communautés transnationales seront les premières à tirer parti des évolutions juridiques (en premier lieu desquelles celles qui touchent le droit communautaire) ou technologiques (informatique, transports...) et des « fenêtres d'opportunité » économiques induites par les différentiels de développement et de maturité dans de nombreux secteurs et marchés de l'économie entre pays du Nord et pays du Sud.

4. Un dernier aspect de cette question des dynamiques transnationales est celui qui touche au sentiment d'appartenance nationale des communautés émigrées. En ce sens, il est intéressant de constater qu'il existe, d'une part, un sentiment allant au-delà de la nation, un sentiment national déterminé par l'extraterritorialité, d'autre part, un sentiment plus proche, une marocanité vécue plus intensément que, souvent, l'accompagnement des politiques de l'État marocain par rapport aux MRE. Le rapport marocain souligne la nécessité de conjuguer des instruments et des politiques actives ayant un impact réel sur les affaires qui concernent les MRE.

→ Cela rend absolument nécessaire la concertation des politiques nationales du pays émetteur et des politiques européennes qui concernent les pays d'accueil.

5. Finalement, il faut tenir compte de façon transversale que la proximité géographique, du moins dans le cas des pays analysés, doit être considérée comme un facteur clef, une opportunité pour véhiculer de façon positive des échanges économiques et commerciaux à partir de la dynamique de réseaux, un système de relation qui mobilise un capital social collectif. De même, la condition de voisinage doit permettre l'accès aux instruments euro méditerranéens, et il est aussi important de voir le développement des nouveaux instruments de la Politique Européenne de Voisinage qui sont en train de s'implémenter.

→ On constate qu'il existe un potentiel spécifique, étant donné la méditerranéité partagée du nord au sud du bassin.

Propositions :

La discrimination est un facteur clé qui influe notablement sur les communautés d'immigrés en Europe. Bien que, dans le domaine social, les rapports pointent la nécessité de rendre visibles les discriminations (le système scolaire et l'intégration dans le travail étant des points cruciaux), ce sont des éléments de dimension politique qui ont le plus d'incidence sur l'agenda du PEM afin que celui-ci propose une extension de la démocratie dans la région.

En ce sens, il est nécessaire de trouver des moyens pour divulguer l'enrichissement mutuel et les bénéfices partagés des migrations (mobilité transfrontalière de l'emploi, etc.) C'est-à-dire positiver les migrations en montrant que quelles que soient les raisons qui ont provoqué les déplacements des personnes, les migrations enrichissent cultures et sociétés et ont un impact économique positif.

En Europe, il existe des mécanismes pour progresser en matière de garantie des droits politiques. D'une part, il y a le débat autour du concept de citoyenneté civique, qui implique la reconnaissance par l'UE d'un ensemble de droits (non-discrimination, directive de regroupement familial, directive de séjour longue durée) qui viennent s'ajouter aux droits

que chaque État membre reconnaît aux immigrés qui y résident, comme la reconnaissance du droit de vote local dans certains pays (Belgique, Pays Bas, Danemark, Irlande). Toutefois, c'est un débat interne à l'UE, qui se déroule en marge du PEM.

Mais au sein du PEM, on trouve le débat selon lequel, la migration ouvre la porte à l'innovation du concept de citoyenneté, puisque la résidence est réclamée comme principe qui devrait mener à appartenir à une communauté politique. C'est-à-dire, la promotion d'une politique d'intégration et de «co-responsabilité» au bénéfice des populations durablement installées (promotion de la citoyenneté comme horizon). Il s'agit de ne pas résoudre uniquement l'inexistence de citoyenneté mais aussi la dignification de la participation politique.

Il faut souligner, d'autre part, que le rapport marocain mentionne des désajustements dans la participation politique, au Nord comme au Sud. En effet, à la discrimination politique des MRE dans les pays d'accueil, il faut ajouter la suspension des droits politiques des MRE de la part du Maroc, ce qui fait que les immigrés ne jouissent que d'une citoyenneté partielle ou incomplète.

Il est donc fondamental d'articuler, dans le cadre du PEM, des réponses au vide des droits politiques, dans une perspective régionale euro méditerranéenne. Cela veut dire qu'il faut formuler un discours, au sein du Partenariat, permettant d'aller vers une citoyenneté politique fondée sur la résidence. Parmi les éléments pouvant influencer dans ce domaine, figurent le soutien à la charte des droits des immigrés, l'expression en faveur de cette reconnaissance dans les conférences euro méditerranéennes sur la liberté, la justice et la politique intérieure, qui sont celles qui abordent ces aspects.

Dans un pays non musulman, le fait religieux devient la caisse de résonance des antagonismes potentiels dans la société d'accueil et les groupes / communautés d'immigrés. Les conditions de l'exercice de l'Islam (pratique et loyauté envers les valeurs religieuses) dépendent de la socialisation des immigrés au sein de la société d'accueil. La loyauté religieuse peut dériver vers une identité-refuge face à un environnement social qui perçoit l'Islam comme un élément hostile.

Ces dernières années, il y a eu un processus d'incorporation d'éléments à caractère religieux dans des organismes non religieux et les rapports nous montrent que ce fait n'est pas tant dû à une décision préalablement assumée dans une profession de foi associative qu'à un discours public dans lequel la référence religieuse, en ce qui concerne le collectif marocain, devient de plus en plus prégnante. Depuis le 11 septembre, mais aussi depuis le 11 mars madrilène et le 7 juillet londonien, le débat général autour de l'intégration de l'Islam et des musulmans en Europe (crise des caricatures) ont obligé les organismes s'étant définis comme les voix de la communauté marocaine à prendre position.

Dans ce cadre, le passage du statut d'immigrés musulmans à celui de musulmans européens permettrait de résoudre l'équation entre appartenance religieuse et citoyenneté, l'Islam citoyen pouvant être un acteur quant aux principaux aspects cernés : l'intégration du fait religieux dans l'espace public dans un cadre de laïcisation de la société européenne, et aussi un acteur face à l'éclosion du radicalisme religieux organisé internationalement qui affecte négativement son image, et donc la coexistence au sein de la société d'accueil.

Autre aspect significatif : le potentiel de cet Islam citoyen en tant qu'acteur politique et acteur du dialogue culturel. Des instruments comme la Fondation euro méditerranéenne Anna Lindh, qui encourage le dialogue des cultures dans le cadre du PEM, devraient tenir compte du rôle potentiel des communautés d'immigrés dans l'articulation de ce dialogue culturel.

Il est important de mettre en valeur le potentiel pour le développement que représentent les communautés d'immigrés dans le cadre du PEM. Dans ce domaine, il existe deux champs d'intérêt : d'une part, l'initiative individuelle dans la sphère privée, comme l'envoi d'argent et la réalisation d'investissements productifs, d'autre part, la coopération internationale, grâce à laquelle les administrations peuvent influencer sur le rôle des immigrés dans les actions de coopération au développement.

Dans le premier cas, il s'agit de maximiser l'efficacité des envois d'argent et des investissements productifs. Il faudrait que l'agenda Euromed dynamise les instruments financiers euro méditerranéens existants (FEMIP) ou les futurs instruments de financement du Partenariat. En ce sens, il convient de rappeler que la proximité géographique permet de penser au nécessaire développement d'outils permettant de canaliser les intérêts commerciaux et économiques croissants créés par la présence des communautés d'immigrés installées dans l'UE.

Dans le domaine concret de la coopération internationale, le co développement est une manière de mettre en rapport les migrations et le développement. Il faut aujourd'hui penser l'émigrant comme un agent potentiel de développement pouvant contribuer à renforcer les relations de coopération entre les sociétés d'origine et d'accueil. L'émigration peut contribuer au développement grâce aux transferts de capital, grâce à l'investissement et à la consommation ainsi qu'à l'introduction de nouveaux savoirs et d'activités d'entreprise, sans oublier que cela peut également favoriser la démocratie et un plus grand respect des droits de l'homme.

Le dernier point que ce rapport de recherche mentionne est le potentiel de la mobilisation associative. Il est devenu un aspect essentiel pour l'exercice de la citoyenneté aussi bien dans une perspective interne au pays d'accueil qu'externe au pays d'origine. Dans le pays d'accueil, en raison de son implication dans les débats sur les politiques d'immigration et d'intégration, et dans les pays d'origine en raison de son incidence sur les politiques envers les émigrés ainsi que sur le changement et la modernisation politique. L'action au niveau transnational fait appel à des communautés d'immigrés présentes dans plusieurs pays de l'UE afin de formuler des demandes spécifiques ayant souvent un impact novateur ou transformateur sur le débat politique du pays d'origine.

En ce sens, l'agenda PEM devrait promouvoir et soutenir les initiatives à dimension euro méditerranéenne (comme le Réseau non gouvernemental Euromed Migration) en tant que facteurs de dialogue entre les groupements d'immigrés et les gouvernements. Soulignons que le Réseau non gouvernemental Euromed Migration, créé dans le cadre du Forum civil Euromed compte parmi ses objectifs l'encouragement à la réflexion sur les politiques migratoires actuelles afin que celle-ci tiennent compte des droits économiques, sociaux et politiques des immigrés. Il s'agit de jouer un rôle important dans le Partenariat, tant en ce qui concerne les questions en rapport avec les migrations qu'en ce qui concerne le développement de l'agenda du PEM, pour instaurer la pleine citoyenneté au niveau euro méditerranéen.